

# SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

**Exercice 2021**

## **Préambule**

Le Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze est issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des anciens syndicats intercommunaux :

- Basse Reyssouze (BR)
- Saône Veyle (SV)

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2021 comporte :

- **les indicateurs agrégés de l'exercice 2021 du SEP Saône Veyle Reyssouze**
- **les rapports détaillés par service**
  - partie 1 : service Basse Reyssouze
  - partie 2 : service Saône Veyle
- **le diaporama de présentation synthétique**

# Indicateurs agrégés de l'exercice 2021 du SEP Saône Veyle Reyssouze

## Présentation du territoire desservi

### Service Basse Reyssouze

Service exploité en affermage par SAUR

ARBIGNY  
ASNIERES-SUR-SAONE  
BEREZIAT  
BOISSEY  
BOZ  
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE  
CHEVROUX  
COURTES  
CURCIAT-DONGALON  
GORREVOD  
MANTENAY-MONTLIN  
MANZIAT  
OZAN  
PONT-DE-VAUX  
REYSSOUZE  
SAINT-BENIGNE  
SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE  
SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE  
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX  
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES  
SERMOYER  
SERVIGNAT  
VERNOUX  
VESCOURS  
VESINES

### Service Saône Veyle

Service exploité en affermage par SUEZ Eau France

BAGE-DOMMARTIN  
BAGE-LE-CHATEL  
CROTTET  
FEILLENS  
PERREX  
PONT-DE-VEYLE  
REPLONGES  
SAINT-ANDRE-DE-BAGE  
SAINT-CYR-SUR-MENTHON  
SAINT-GENIS-SUR-MENTHON  
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

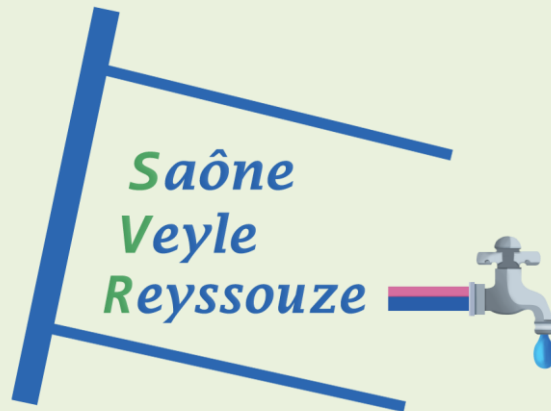


## A.1 Indicateurs du service

	agrégation SVR			service BR			service SV		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
<b>1. Caractérisation technique du service</b>									
estimation de la population desservie - habitants	38 414	37 335	37 819	17 526	17 174	17 164	20 888	20 161	20 655
nombre d'abonnés	18 855	18 962	19 227	9 231	9 304	9 417	9 624	9 658	9 810
volume produit – m3	3 192 845	3 287 287	3 065 600	1 498 076	1 531 663	1 488 455	1 694 769	1 755 624	1 577 145
achats en gros – m3	30 374	58 677	96 822	30 363	58 661	35 811	11	16	61 011
ventes en gros – m3	38 100	53 323	54 660	0	0	15 970	38 100	53 323	38 690
volume mis en distribution	3 185 119	3 292 641	3 107 762	1 528 439	1 590 324	1 508 296	1 656 680	1 702 317	1 599 466
volumes vendus aux abonnés – m3	2 744 862	2 702 242	2 609 913	1 370 411	1 347 729	1 328 086	1 374 451	1 354 513	1 281 827
autres volumes (de service + sans comptage) – m3	58 100	61 384	62 095	36 002	35 905	34 316	22 098	25 479	27 779
volume consommé autorisé – m3	2 802 962	2 763 626	2 672 008	1 406 413	1 383 634	1 362 402	1 396 549	1 379 992	1 309 606
linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) - km	853,5	853,4	853,4	485,0	485,0	484,9	368,5	368,4	368,5
<b>2. Tarification de l'eau et recettes du service</b>				voir les rapports détaillés					
<b>3. Indicateurs de performance</b>									
qualité de l'eau - taux de conformité eau distribuée / bactériologie	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
qualité de l'eau - taux de conformité eau distribuée / physico-chimie	100,0%	99,0%	98,7%	100,0%	100,0%	97,4%	100,0%	97,9%	100,0%
indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux - /120	100	100	105	100	100	100	100	100	110
rendement du réseau de distribution (pondéré)	88,1%	84,2%	86,2%	92,0%	87,0%	90,4%	84,7%	81,6%	82,3%
indice linéaire des volumes non comptés (pondéré) – m3/km/j	1,4	1,9	1,6	0,9	1,4	1,0	2,1	2,6	2,4
indice linéaire de pertes en réseau (pondéré) – m3/km/j	1,2	1,7	1,4	0,7	1,2	0,8	1,9	2,4	2,1
taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (pondéré)	1,19%	1,63%	1,67%	0,59%	0,69%	0,92%	1,98%	2,52%	2,66%
indice d'avancement de protection des ressources en eau	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%
<b>4. Financement des investissements</b>									
montants financiers des travaux engagés	3 030 530 €	2 992 887 €	3 647 205 €						
état de la dette du service au 31.12.2021	3 239 539 €	2 826 202 €	1 620 627 €						
épargne de gestion brute	1 691 876 €	1 844 798 €	1 669 467 €						
durée d'extinction de la dette	1,9 années	1,5 années	0,97 année						
amortissements	1 162 694 €	1 192 212 €	1 186 109 €						



# SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

**Exercice 2021**

**partie 1 / service Basse Reyssouze**

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Production .....	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.4.	Autres volumes.....	7
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	7
1.6.6.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	11
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	18
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	19

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : service Basse Reyssouze
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Mixte

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arbigny, Asnières-sur-Saône, Boissey, Boz, Béréziat, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Courtes, Curciat-Dongalon, Gorrevod, Mantenay-Montlin, Manziat, Ozan, Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Sermoyer, Servignat, Vernoux, Vescours, Vésines
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2012  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en   Délégation par Entreprise privée

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01.10.2012
- Date de fin de contrat : 30.09.2024

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

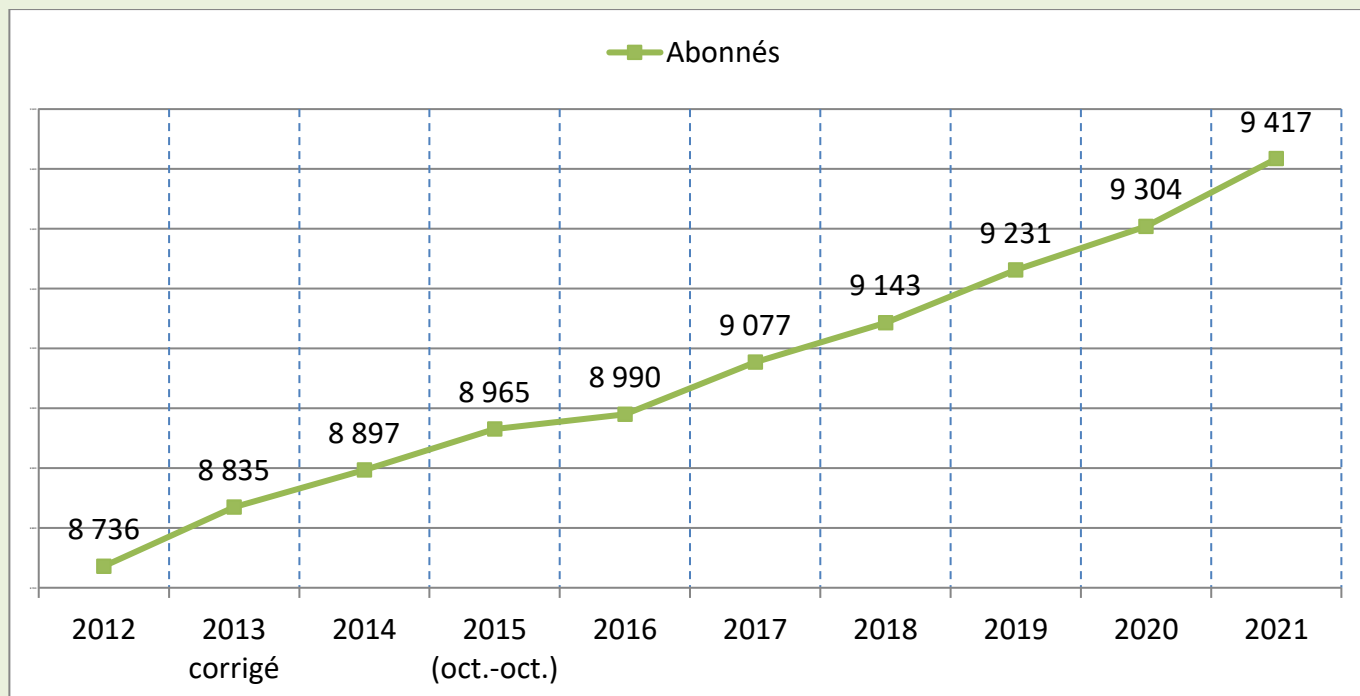
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 17 164 habitants au 31/12/2021 (17 175 au 31/12/2020).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 417 abonnés au 31/12/2021 (9 304 au 31/12/2020).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Arbigny	224	223	
Asnières-sur-Saône	43	43	
Boissey	243	246	
Boz	173	174	
Béréziat	259	266	
Chavannes-sur-Reyssouze	391	392	
Chevroux	485	487	
Courtes	150	150	
Curciat-Dongalon	301	302	
Gorrevod	410	416	
Mantenay-Montlin	194	196	
Manziat	960	984	
Ozan	330	342	
Pont-de-Vaux	1 484	1 501	
Reyssouze	499	503	
Saint-Bénigne	649	668	
Saint-Jean-sur-Reyssouze	282	285	
Saint-Nizier-le-Bouchoux	421	424	
Saint-Trivier-de-Courtes	400	406	
Saint-Étienne-sur-Reyssouze	652	652	
Sermoyer	380	381	
Servignat	96	97	
Vernoux	136	137	
Vescours	103	102	
Vésines	39	39	
<b>Total</b>	<b>9 304</b>	<b>9 417</b>	<b>+1,2%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,4 abonnés/km au 31/12/2021 (19,2 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,8 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,8 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 141 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (144,85 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 625 666 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (1 531 663 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits d'Asnières	1 603 752	1 625 666	+1,4%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

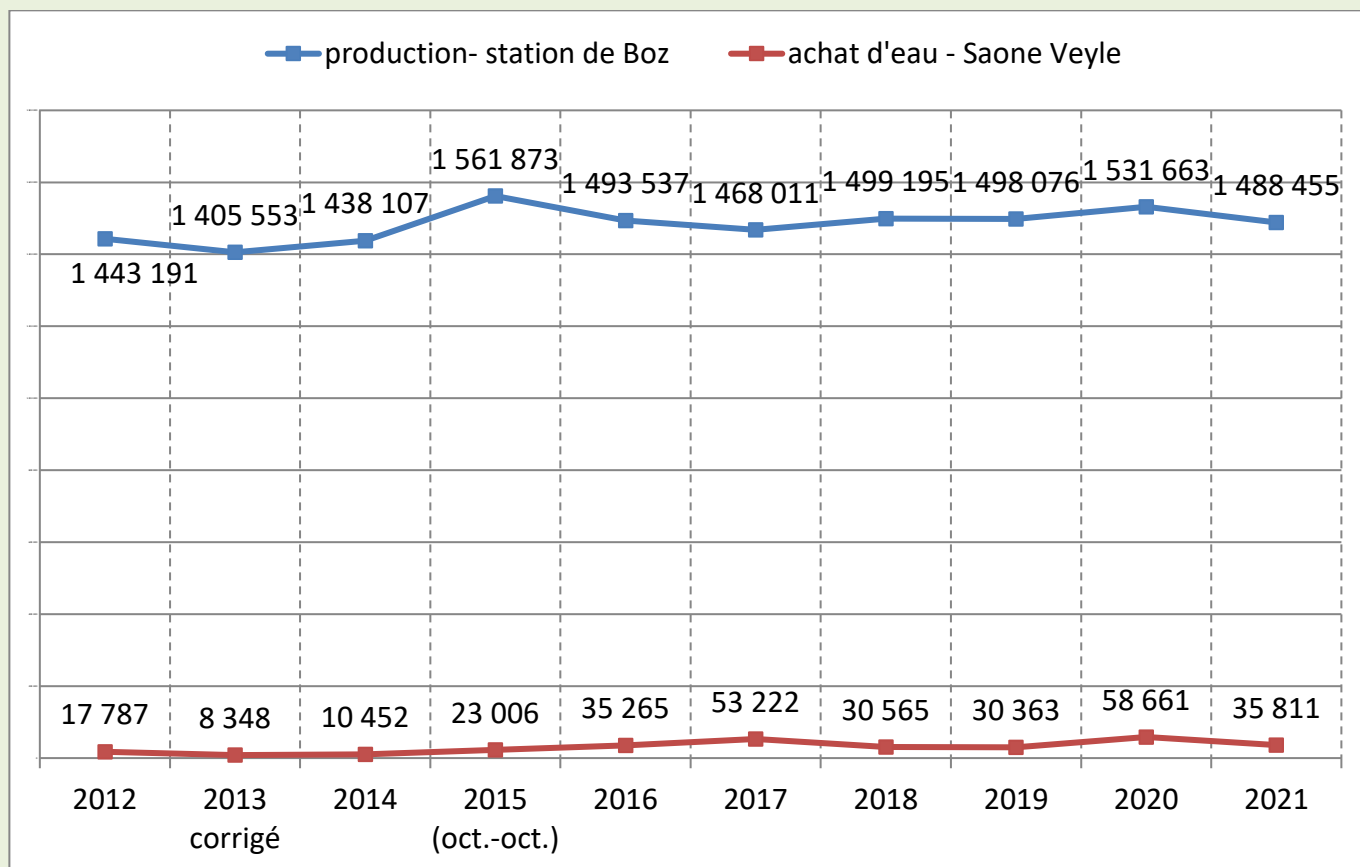
### 1.6.1. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Station de Boz	1 531 663	1 488 455	-2,8%	80%

L'écart entre volume produit et volume prélevé provient des besoins en eau de process de l'usine de traitement de Boz (ozoneurs, rétrolavage des filtres, analyseurs...).

### 1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	58 661	35 811	-39%	80



### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

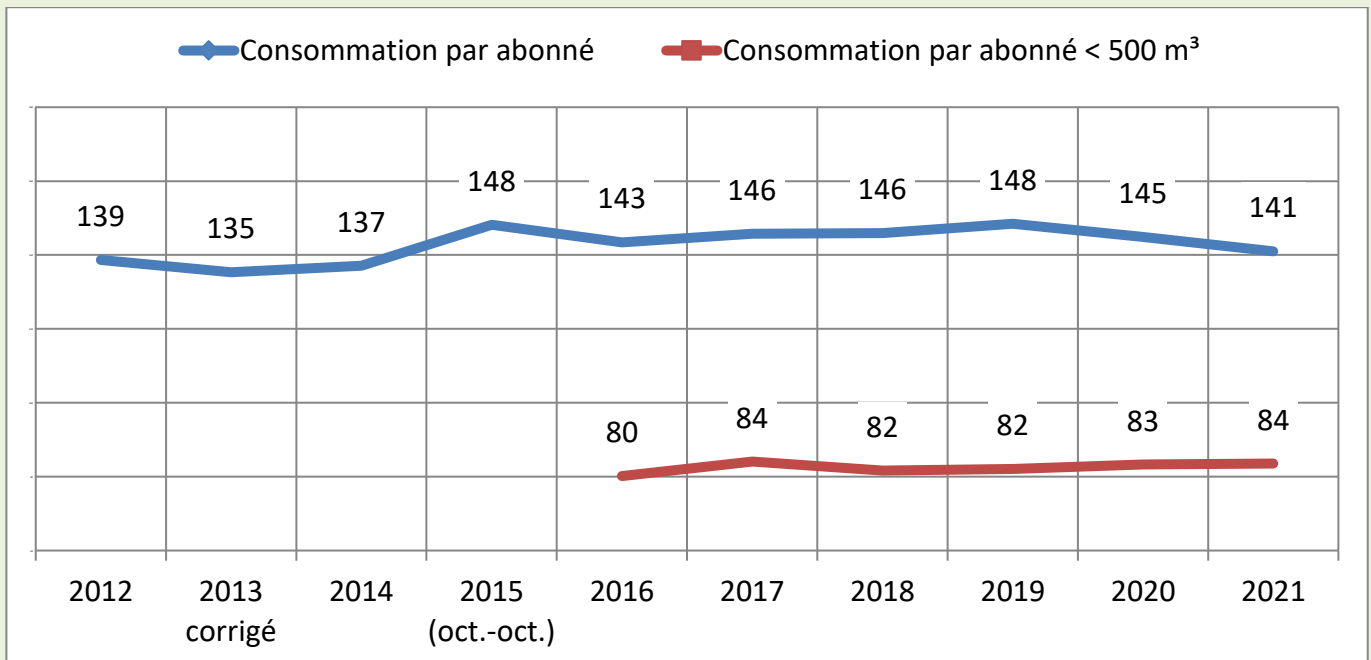
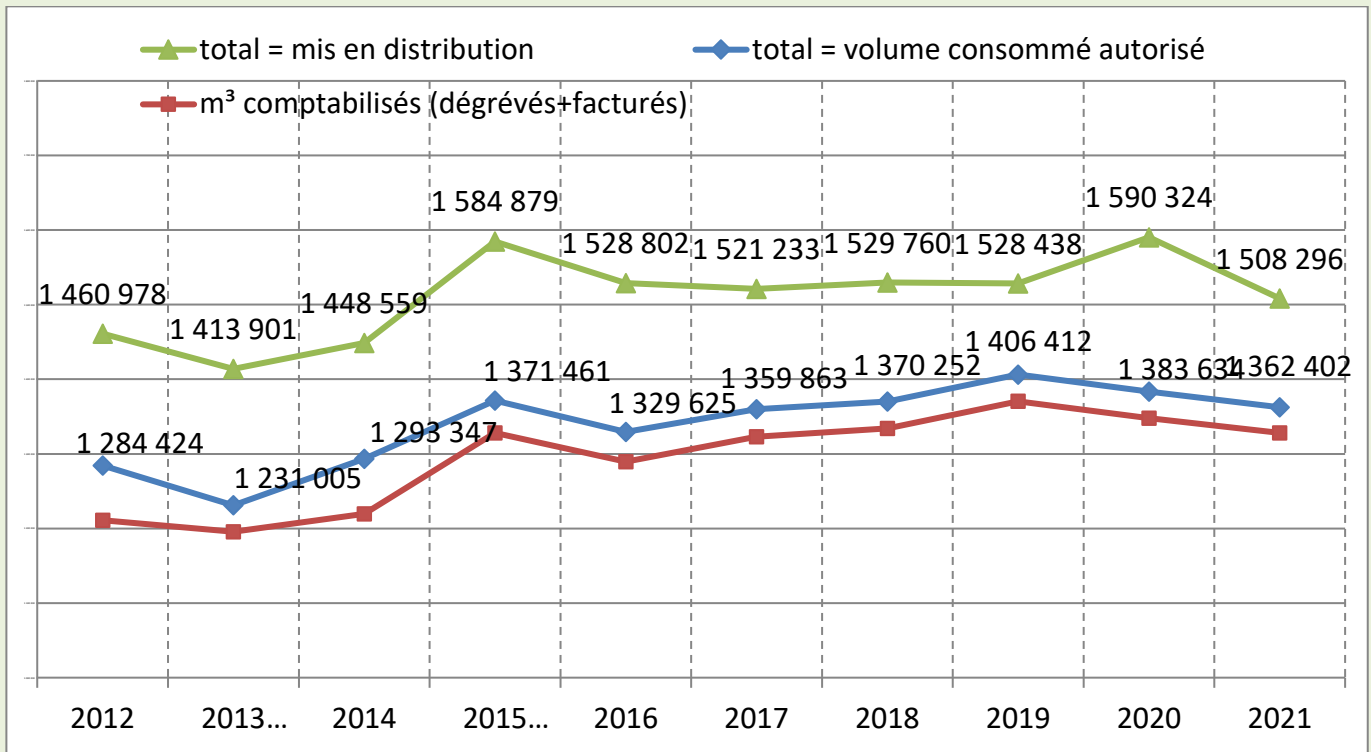
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	1 347 729	1 328 086	-1,5%
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	0	15 970	—

### 1.6.4. Autres volumes

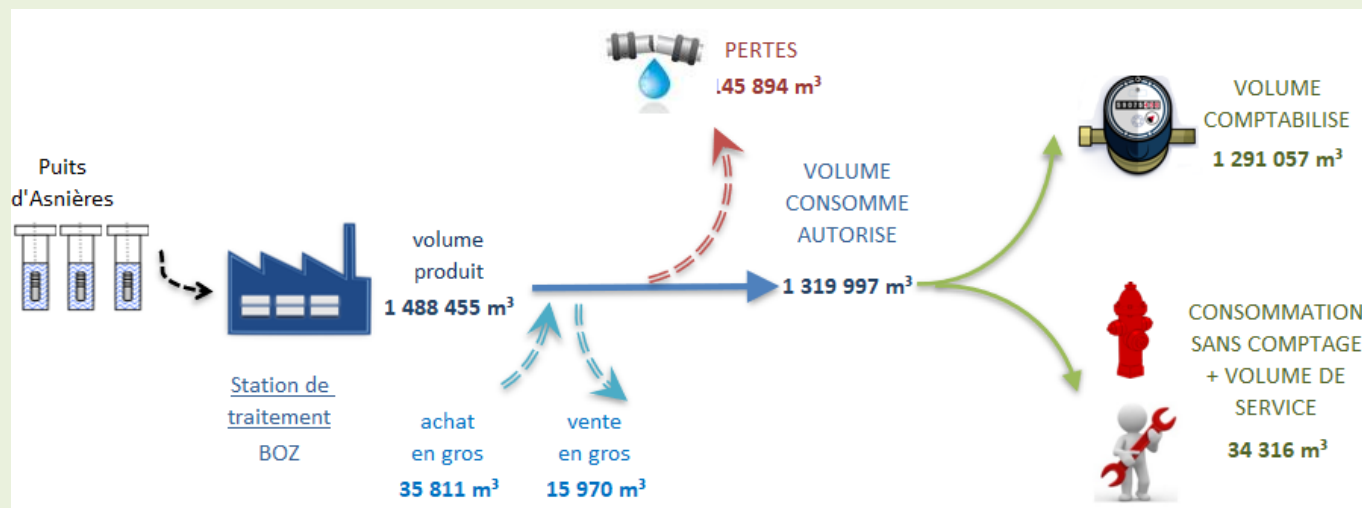
	Exercice 2020 en m³/an	Exercice 2021 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V <sub>8</sub> )	0	0	—%
Volume de service (V <sub>9</sub> )	35 905	34 316	-4,4%

### 1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m³/an	Exercice 2021 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V <sub>6</sub> )	1 383 634	1 362 402	-1,5%



### 1.6.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 484,89 kilomètres au 31/12/2021 (485 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

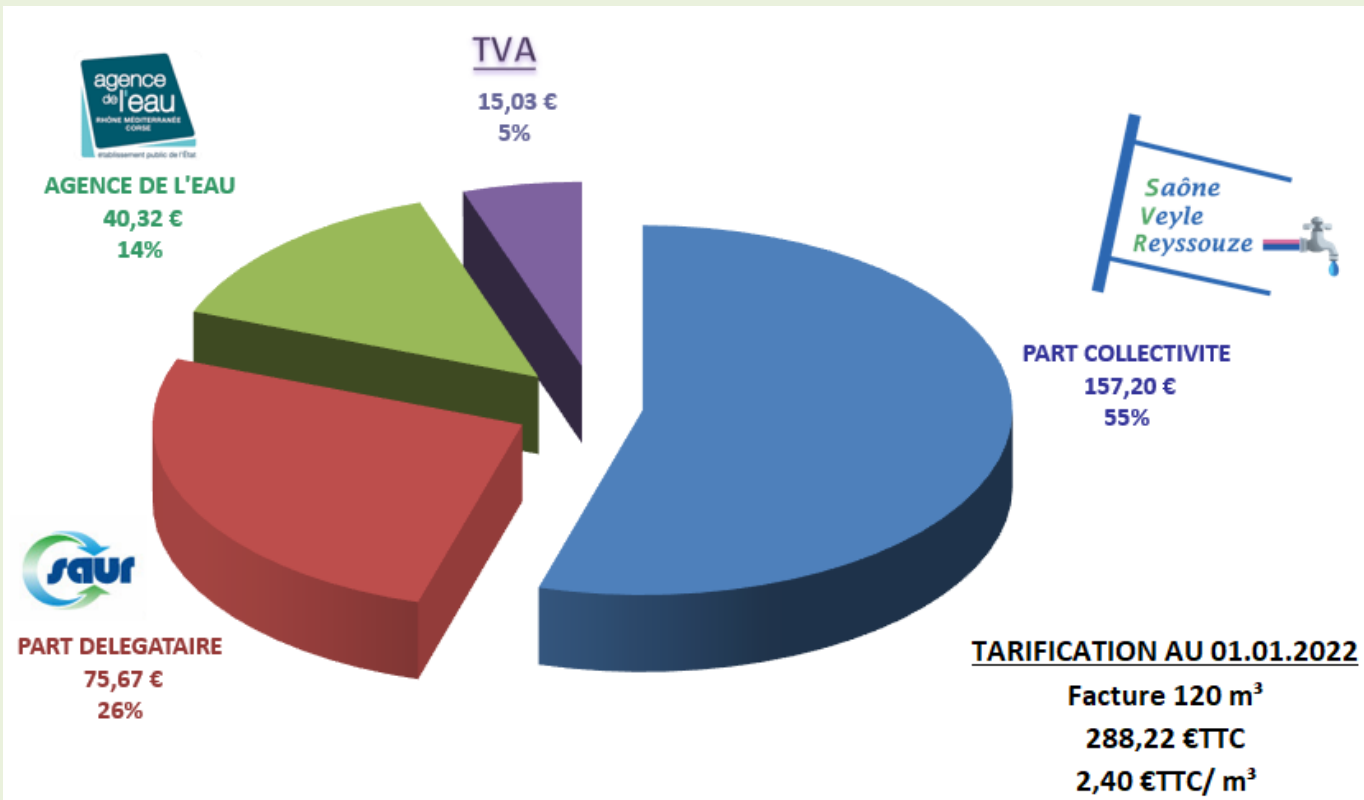
Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,96 €/m <sup>3</sup>	0,96 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	38,35 €	39,42 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,2939 €/m <sup>3</sup>	0,3021 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m <sup>3</sup>	0,056 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

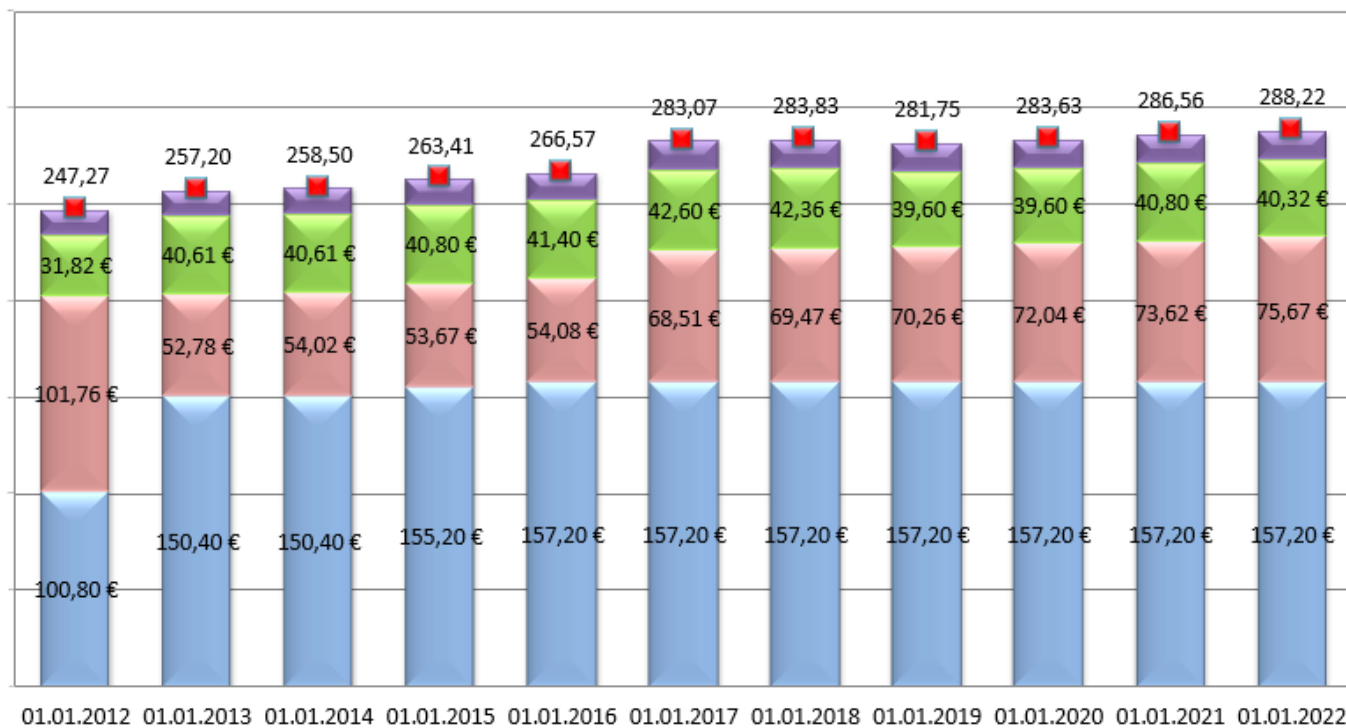
Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	42,00	42,00	0%
Part proportionnelle	115,20	115,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	157,20	157,20	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	38,35	39,42	2,8%
Part proportionnelle	35,27	36,25	2,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	73,62	75,67	2,8%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	6,72	-6,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	14,94	15,03	0,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	55,74	55,35	-0,7%
<b>Total</b>	<b>286,56</b>	<b>288,22</b>	<b>0,6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,39</b>	<b>2,40</b>	<b>0,4%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.  
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



#### DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES

■ PART COLLECTIVITE ■ PART DELEGATAIRE ■ AGENCE DE L'EAU ■ TVA



### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	36	0	36	0
Paramètres physico-chimiques	37	0	38	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	97,4%

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,8%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99,9%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

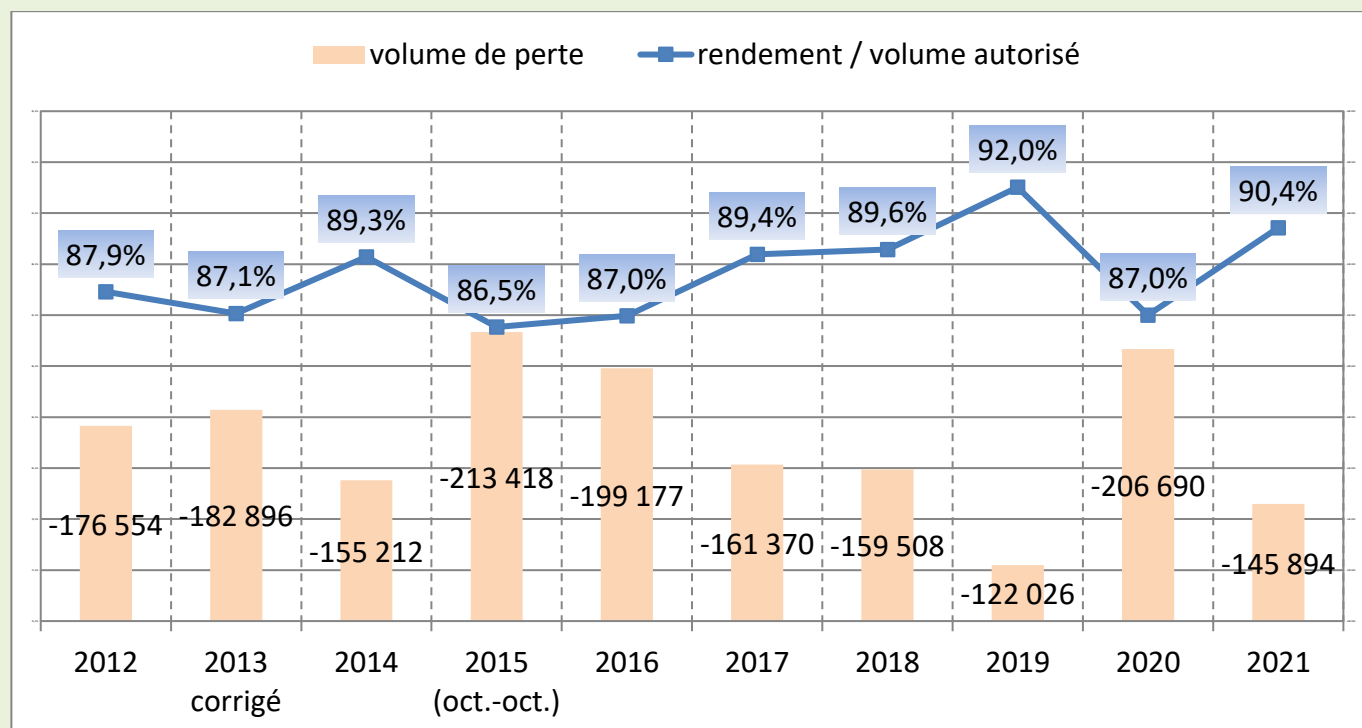
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	83,2 %	90,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	7,82	7,79



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

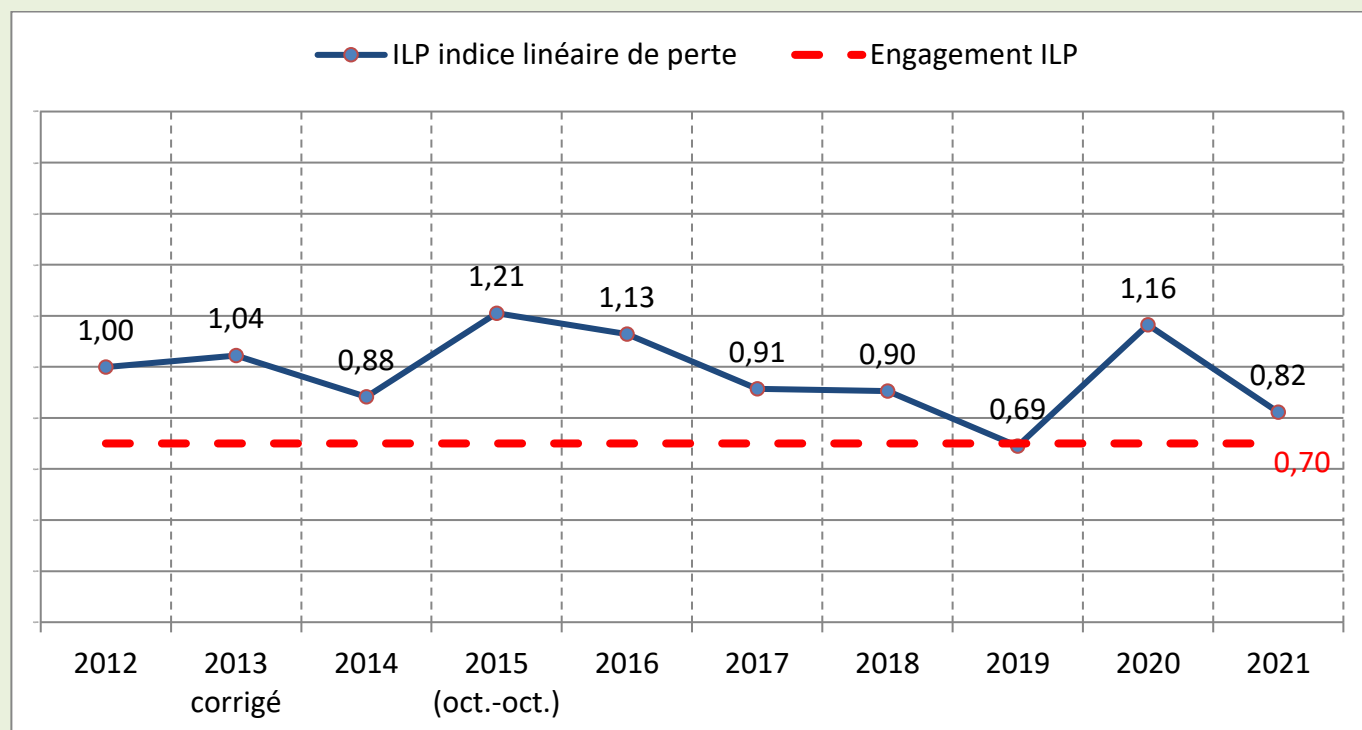
Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1** m<sup>3</sup>/j/km (1,8 en 2020).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **0,8** m<sup>3</sup>/j/km (1,6 en 2020).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	2,883	2,924	4,193	5,137	7,265

Au cours des 5 dernières années, 22,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,92% (0,69 en 2020).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

## **4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0 €/m<sup>3</sup> en 2020).

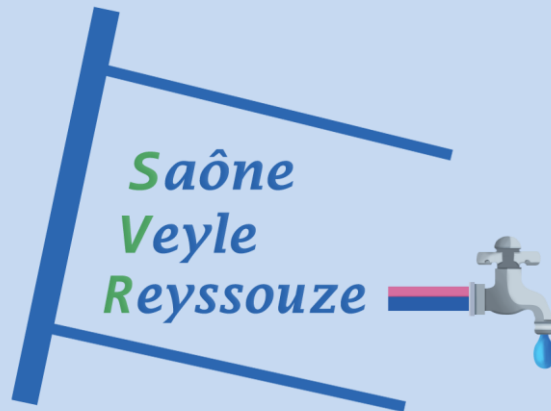
### ***4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Sans objet.

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 175	17 164
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,39	2,4
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	97,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,2%	90,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,8	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,6	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,69%	0,92%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

**Exercice 2021**

**partie 2 / service Saône Veyle**

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Production .....	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.4.	Autres volumes.....	7
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	16
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	17
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	17
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	18

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SIE Saône Veyle
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bâgé-Dommartin, Bâgé-le-Châtel, Crottet, Feillens, Perrex, Pont-de-Veyle, Replonges, Saint-André-de-Bâgé, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2012  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en   Délégation par Entreprise privée

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Suez Eau France
- Date de début de contrat : 01/04/2012
- Date de fin de contrat : 31/03/2022

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

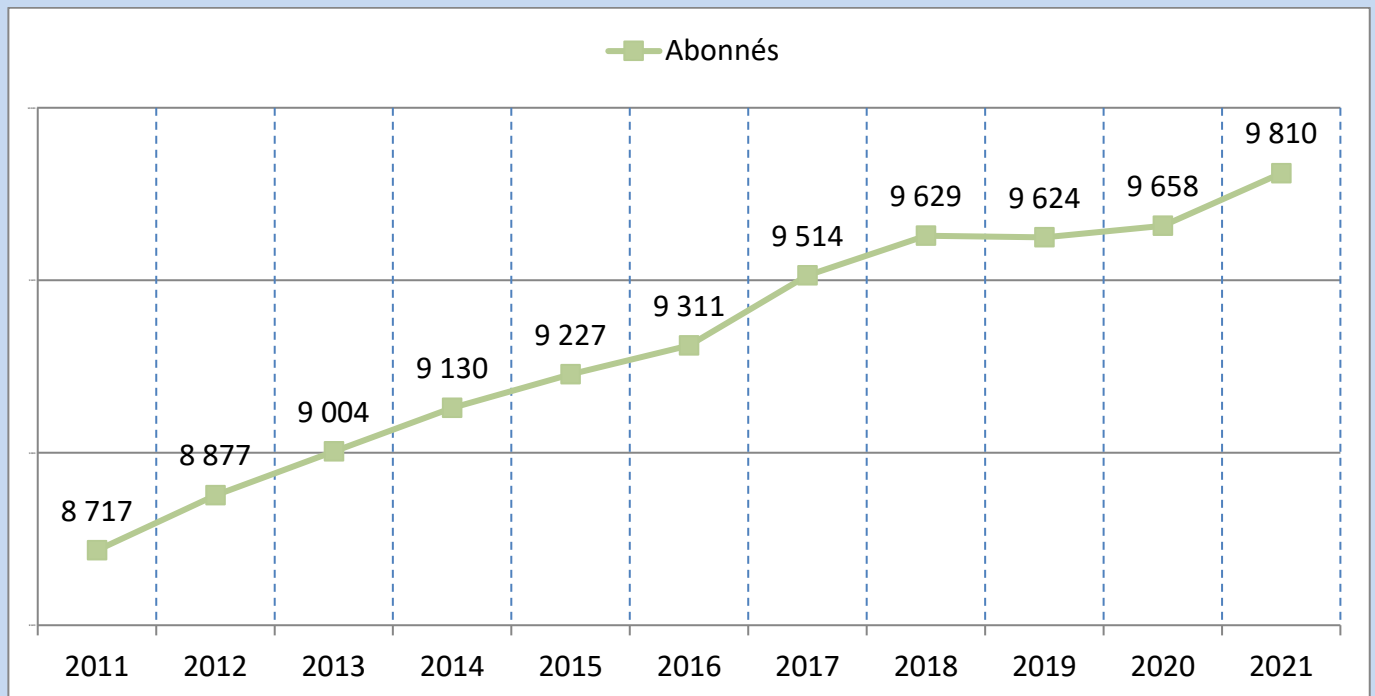
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 20 655 habitants au 31/12/2021 (20 161 au 31/12/2020).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 810 abonnés au 31/12/2021 (9 658 au 31/12/2020).



Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Bâgé-Dommartin	1 782	1 807	
Bâgé-le-Châtel	492	499	
Crottet	789	797	
Feillens	1 615	1 637	
Perrex	401	404	
Pont-de-Veyle	864	892	
Replonges	1 771	1 798	
Saint-André-de-Bâgé	359	366	
Saint-Cyr-sur-Menthon	825	841	
Saint-Genis-sur-Menthon	236	236	
Saint-Jean-sur-Veyle	524	533	
<b>Total</b>	<b>9 658</b>	<b>9 810</b>	<b>1,6%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,6 abonnés/km au 31/12/2021 (26,2 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,1 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,1 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 131 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (140 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 577 145 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (1 755 624 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Puits de La Vuidée	674 564	970 119	+ 43,8%
Puits de La Madeleine	1 081 060	607 026	-43,8%
Total	1 755 624	1 577 145	-10,2%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Puits de La Vuidée	674 564	970 119	+ 43,8%	80%
Puits de La Madeleine	1 081 060	607 026	-43,8%	80%
Total du volume produit (V1)	1 755 624	1 577 145	-10,2%	80%

### 1.6.2. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	16	61 011	381 218,8%	80

### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

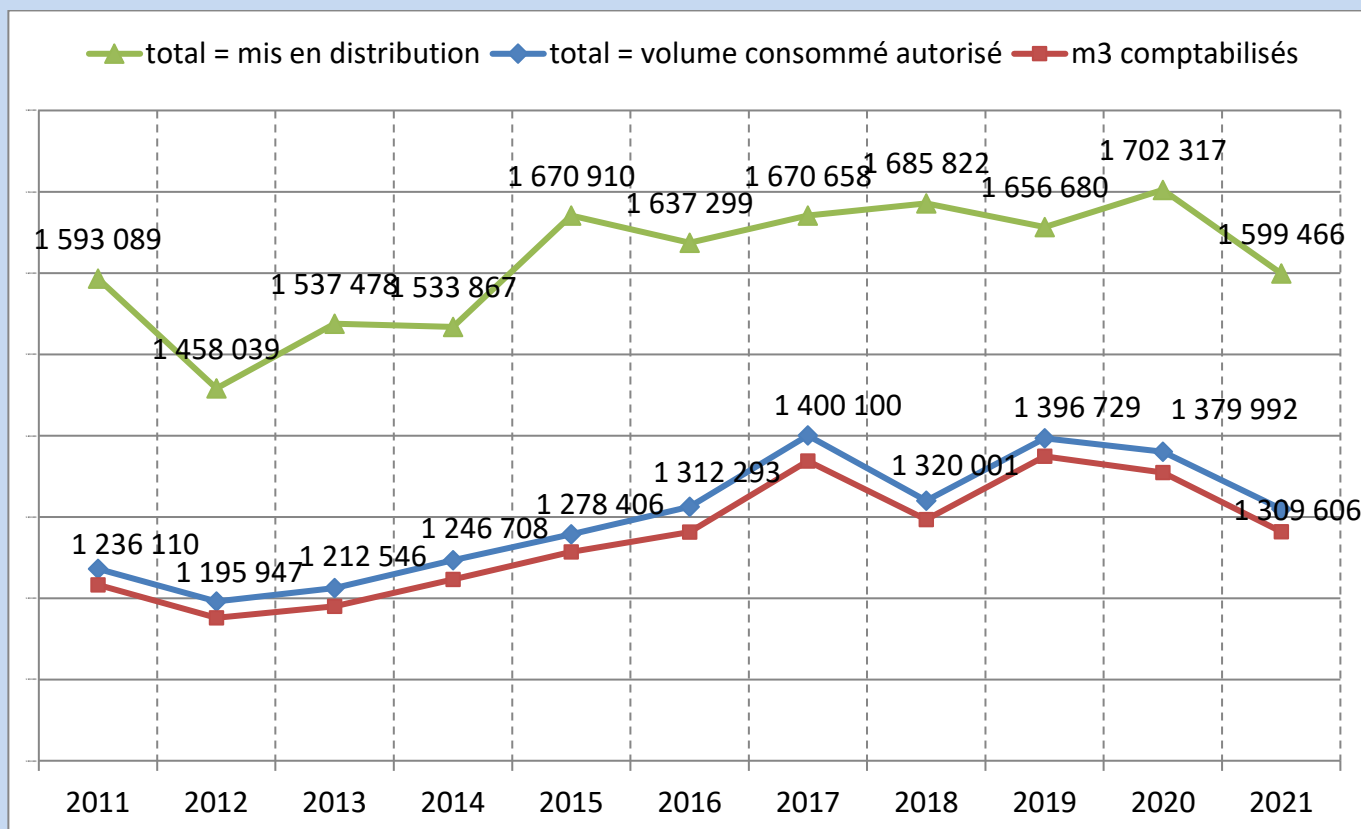
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	1 354 513	1 281 827	-5,4%
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	53 323	38 690	-27,4%

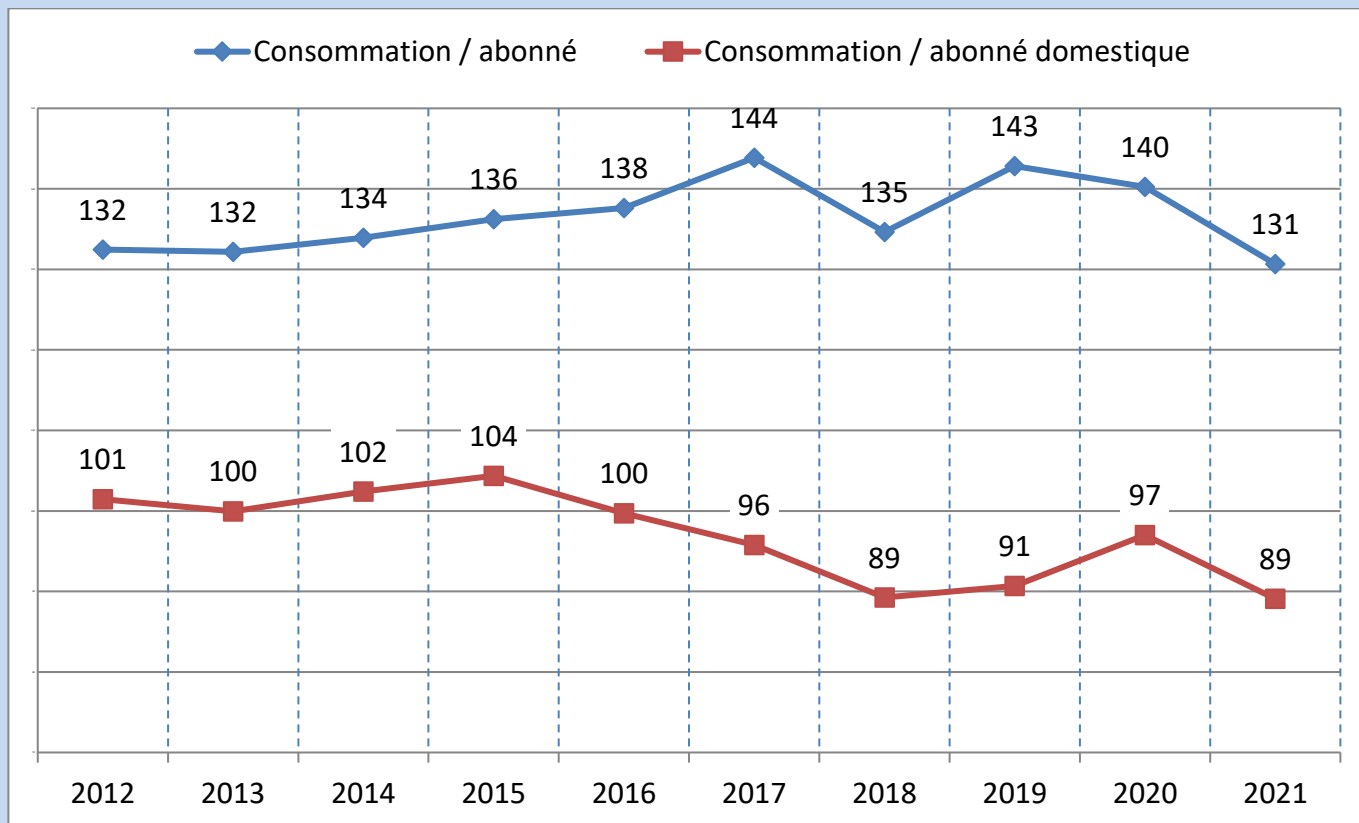
### 1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V <sub>8</sub> )	12 389	12 890	4%
Volume de service (V <sub>9</sub> )	13 090	14 889	13,7%

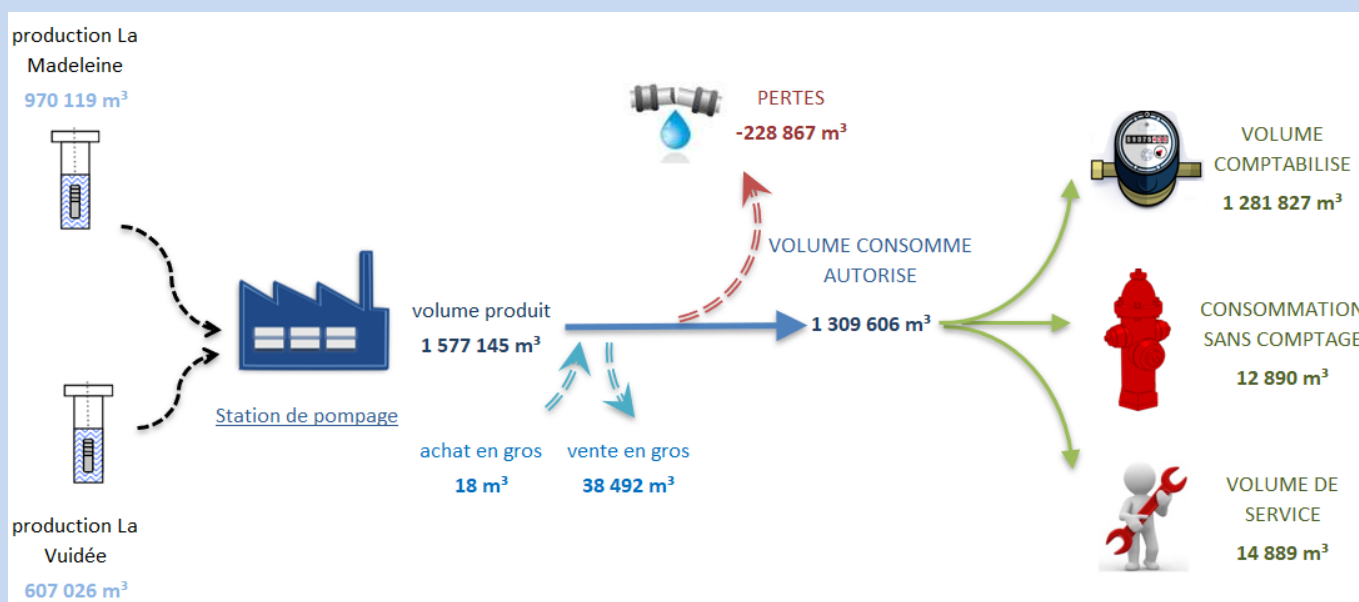
### 1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V <sub>6</sub> )	1 379 992	1 309 606	-5,1%





### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 368,54 kilomètres au 31/12/2021 (368,38 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	39 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,74 €/m <sup>3</sup>	0,74 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____		€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	37,34 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,2645 €/m <sup>3</sup>	0,359 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,066 €/m <sup>3</sup>	0,049 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle et suivi au quotidien par télérelève. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	39,00	42,00	7,7%
Part proportionnelle	88,80	88,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	127,80	130,80	2,4%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	37,34	40,00	7,1%
Part proportionnelle	31,74	43,08	35,7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	69,08	83,08	20,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,92	5,88	-25,8%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	13,11	13,93	6,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	54,63	53,41	-2,2%
<b>Total</b>	<b>251,51</b>	<b>267,29</b>	<b>6,3%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,10</b>	<b>2,23</b>	<b>6,2%</b>



**AGENCE DE L'EAU**

**39,48 €**  
**15%**

**TVA**  
**13,93 €**  
**5%**



**PART DELEGATAIRE**

**83,08 €**  
**31%**

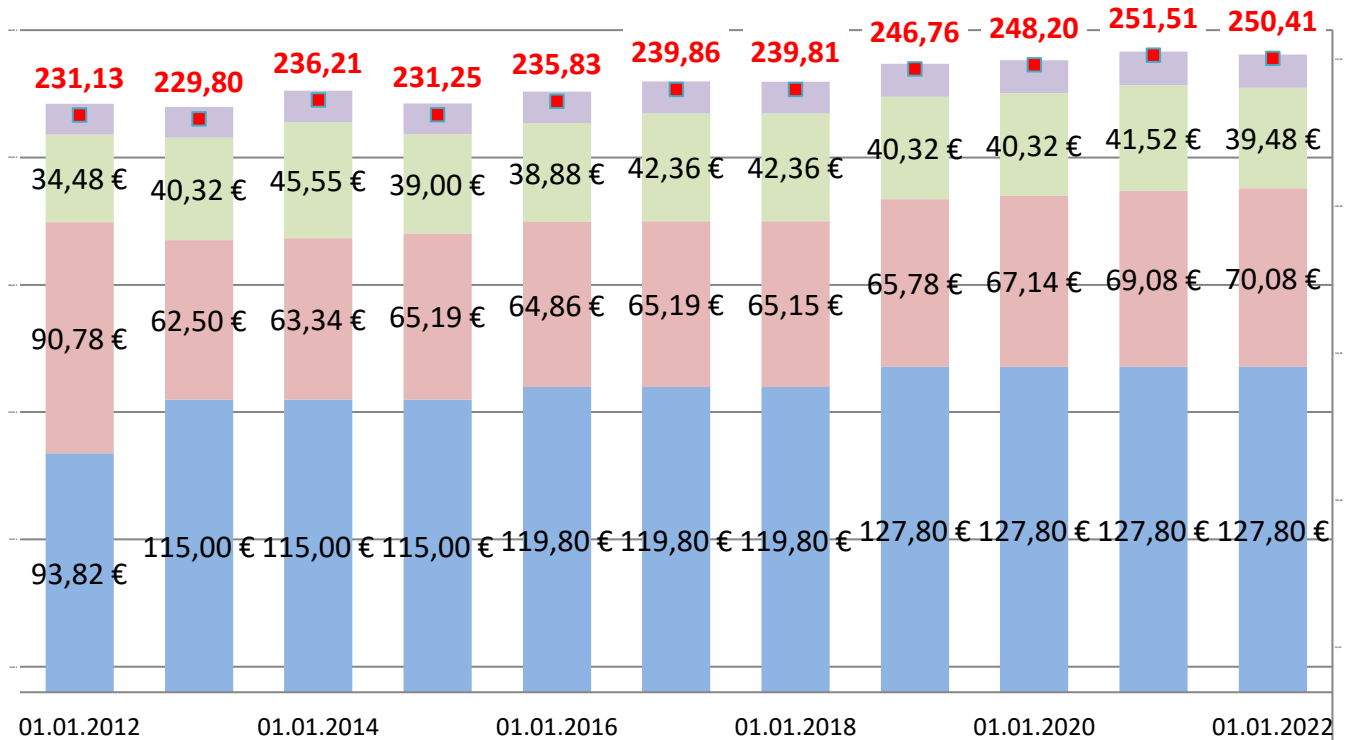
**PART COLLECTIVITE**

**130,80 €**  
**49%**



**DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES**

■ PART COLLECTIVITE ■ PART DELEGATAIRE ■ AGENCE DE L'EAU ■ TVA ■ PRIX TTC



€ (\_\_\_ € au 31/12/2020).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	46	0	47	0
Paramètres physico-chimiques	47	1	48	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,9%	100%

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,7%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

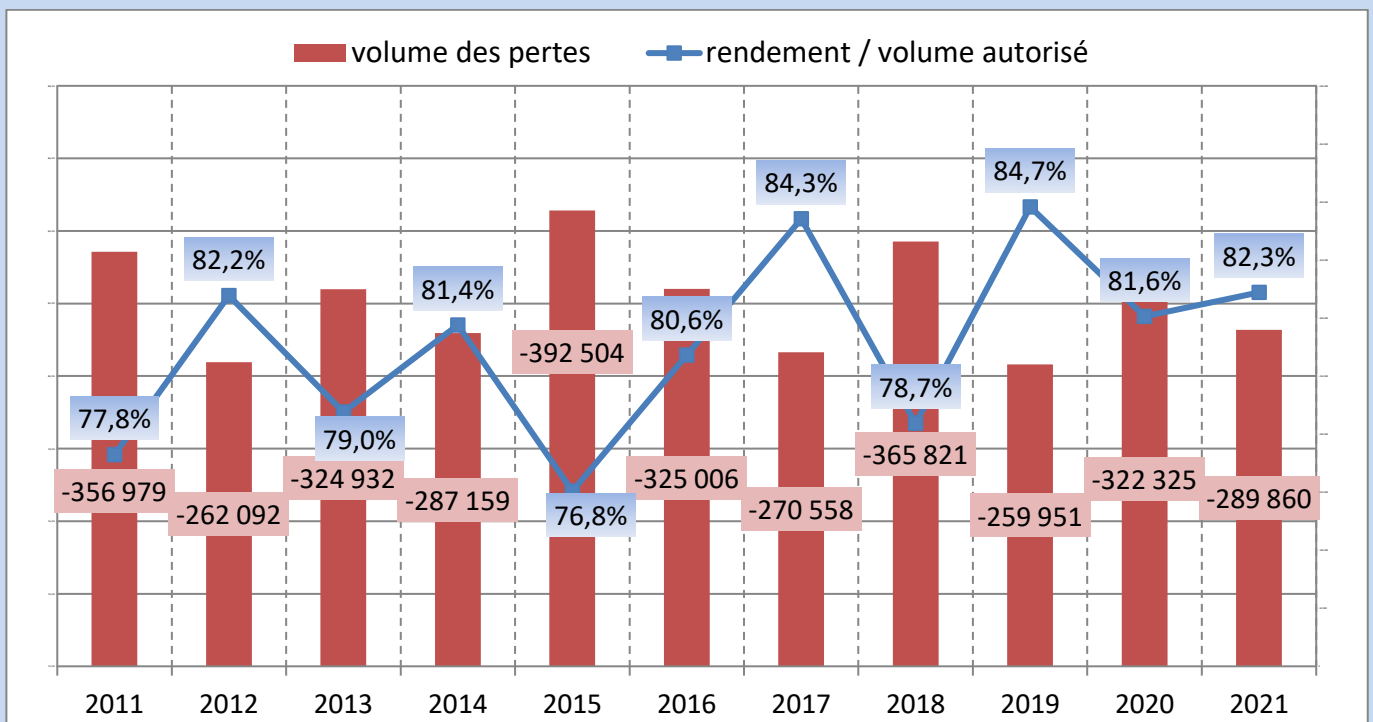
#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	81,6 %	82,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	10,66	10,02



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

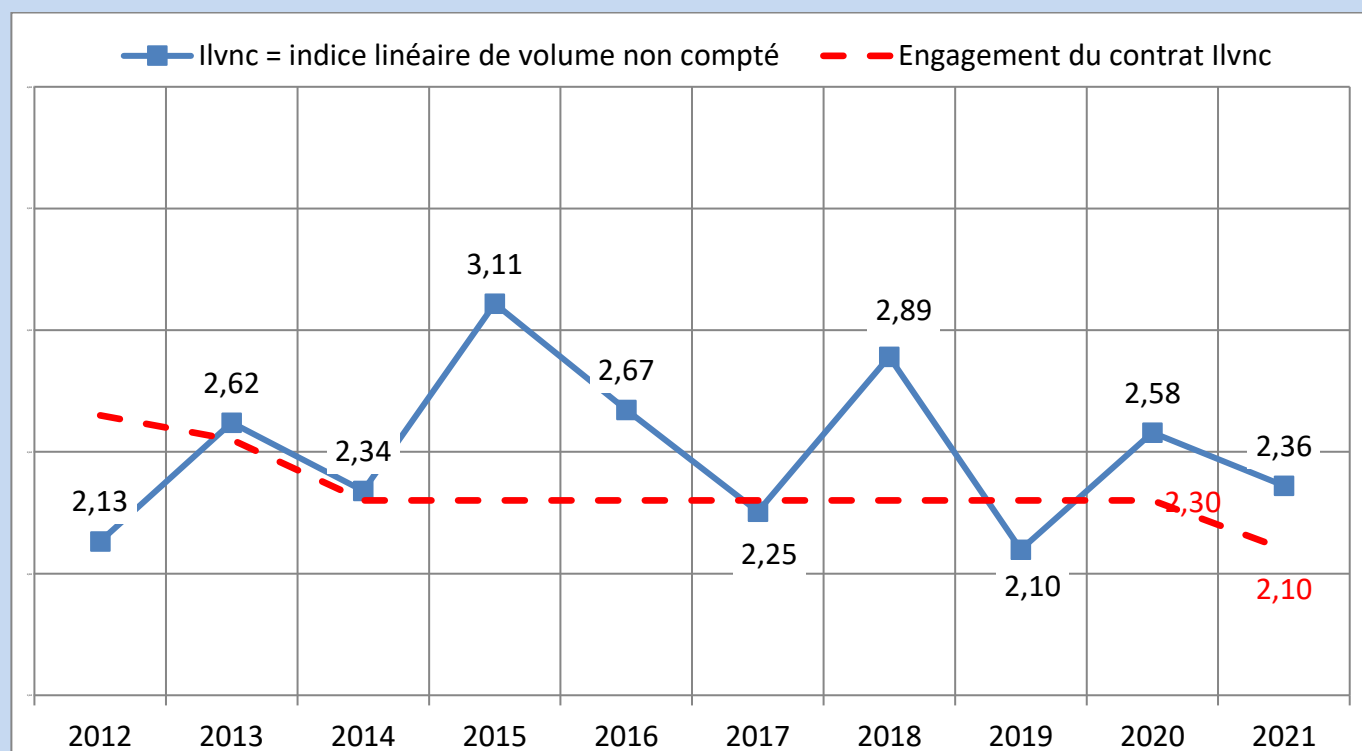
Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,4 m<sup>3</sup>/j/km (2,6 en 2020).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,2 m<sup>3</sup>/j/km (2,4 en 2020).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	6,841	10,942	5,768	13,735	11,745

Au cours des 5 dernières années, 49,03 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2,66% (2,52 en 2020).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

## **4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

597 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0003 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### **4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Sans objet.

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 161	20 655
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,1	2,23
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,9%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,6%	82,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,6	2,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,4	2,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,52%	2,66%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0003	0,0005



# Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze

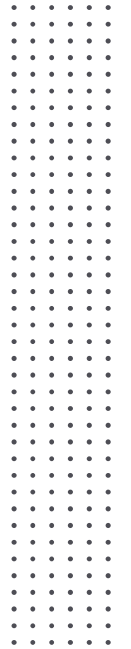
## Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

---

**2021**



# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

1. Présentation du service
  2. Indicateurs de performance
  3. Tarification
  4. Investissements et état de la dette
- 

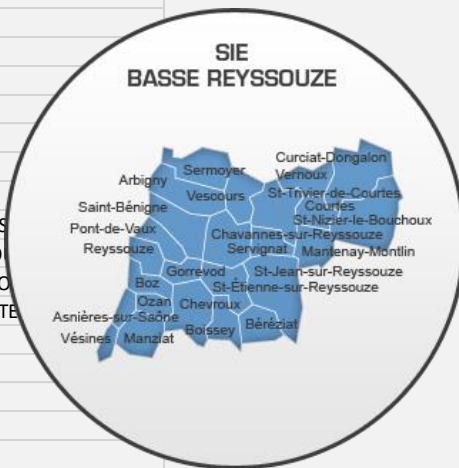
---

**2021**

# 1. Présentation du service : [Abonnés]

## Basse Reyssouze

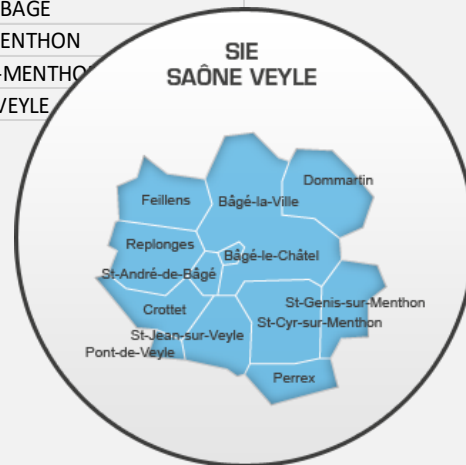
ARBIGNY
ASNIERES-SUR-SAONE
BEREZIAT
BOISSEY
BOZ
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE
CHEVROUX
COURTES
CURCIAT-DONGALON
GORREVOD
MANTENAY-MONTLIN
MANZIAT
OZAN
PONT-DE-VAUX
REYSSOUZE
SAINT-BENIGNE
SAINT-ETIENNE-SUR-REYS
SAINT-JEAN-SUR-REYSSO
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHO
SAINT-TRIVIER-DE-COURTE
SERMoyer
SERVIGNAT
VERNOUX
VESCOURS
VESINES



**25 communes**  
**délégataire : SAUR**

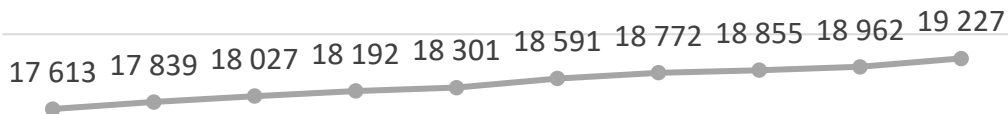
## Saône Veyle

BAGE-DOMMARTIN
BAGE-LE-CHATEL
CROTTET
FEILLENS
PERREX
PONT-DE-VEYLE
REPLONGES
SAINT-ANDRE-DE-BAGE
SAINT-CYR-SUR-MENTHON
SAINT-GENIS-SUR-MENTHO
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

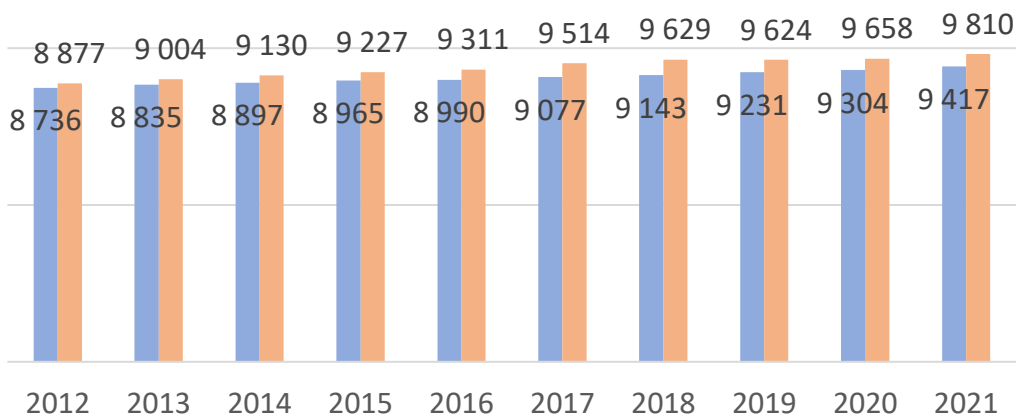


**11 communes**  
**délégataire : SUEZ Eau France**

# 1. Présentation du service : [Abonnés]



**19 227**  
Abonnés  
desservis



**37 819**  
Habitants  
(population  
municipale 2022)  
BR : 17 164 hab.  
1,82 hab/ab.  
SV : 20 655 hab.  
2,1 hab/ab.

BR SV SVR

# 1. Présentation du service : [Ouvrages de production]

<b>Basse Reyssouze</b>	<b>Saône Veyle</b>
<b>Production</b>	
3 puits à Asnières-sur-Saône	3 puits de La Vuidée et 2 puits de La Madeleine à Replonges
Usine de traitement (fer, manganèse, arsenic) à Boz Mise en service : 2020	Simple chloration
Usine : 400 m <sup>3</sup> /h Service Nord : 150-250 m <sup>3</sup> /h Service Sud : 150 m <sup>3</sup> /h	Service Nord : 300 m <sup>3</sup> /h (puisard) Service Sud : 100 m <sup>3</sup> /h / puits

# 1. Présentation du service : [distribution]

	<b>Basse Reyssouze</b>	<b>Saône Veyle</b>	<b>SVR</b>
<b>Réseaux</b>			
km réseaux	484,9 km	368,5 km	<b>853,4 km</b>
abonnés/km	19 ab/km	27 ab/km	<b>23 ab/km</b>
<b>Ouvrages</b>			
Réservoirs	Chevroux Courtes Saint Bénigne	Bâgé Crottet Dardaine Saint Cyr	<b>7</b>
Reprises Surpresseurs Rechlorations	Pompage Courtes Rechlo Manziat	Pompage Bâgé Pompage Crottet Rechlo Dardaine Rechlo St Cyr	<b>6</b>

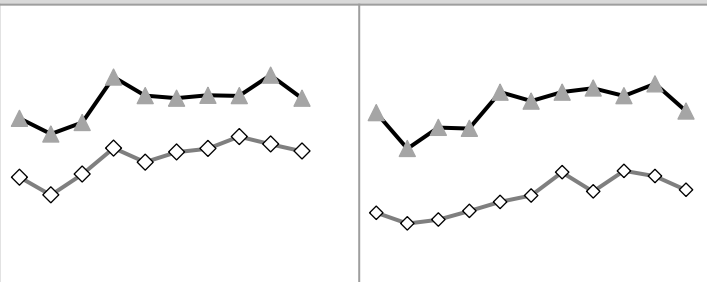
## 2. Indicateurs 2021 : [Volumes]

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
<b>Volumes distribués 2021</b>			
Produit	1 488 455 m3	1 577 145 m3	<b>3 065 600 m3</b> [2020 : 3 287 287]
Importé	35 811 m3	61 011 m3	<b>96 822 m3</b>
Exporté	15 970 m3	38 690 m3	<b>54 660 m3</b>
Distribué	1 508 296 m3	1 599 466 m3	<b>3 107 762 m3</b> [2020 : 3 292 641]

## 2. Indicateurs 2021 : [volumes]

	Basse Reyssouze	Saone Veyle	SVR
<b>volumes consommés 2021</b>			
comptabilisés	1 328 086 m3	1 281 827 m3	<b>2 609 913 m3</b> [2020 : 2 702 242]
m3/abonné	141 m3/an/ab (84 m3/ab. < 500)	131 m3/an/ab (89 m3/ab. < 500)	
consommés autorisés	1 362 402 m3 3 730 m3/j	1 309 606 m3 3 600 m3/j	<b>2 672 008 m3</b> [2020 : 2 763 626] <b>7 330 m3/j</b>

### évolution produit /consommé sur 10 ans



## 2. Indicateurs de performance : [rendement]

**Rendement global SVR 2021 : 86,2%**

**Rendement moyen national (2020) : 80,1%**

repère pour les réseaux

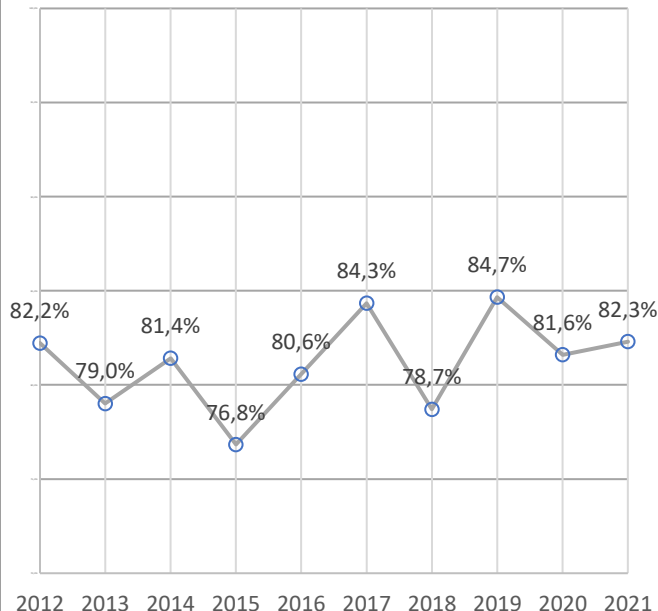
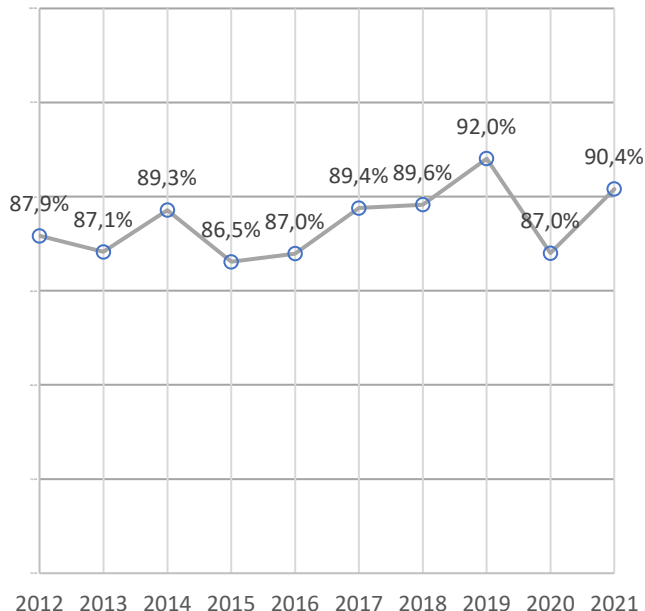
> 80 % : bon

> 70 % : acceptable

> 60 % : médiocre

**Basse Reyssouze : 90,4%**

**Saone Veyle : 82,3%**



## 2. Indicateurs de performance : [Indice Linéaire de Pertes]

**ILP global SVR 2021 : 1,4 m<sup>3</sup>/km/j**

repère pour les réseaux

Ruraux < 25 ab/km

Semi-ruraux 25-50

< 1,5 : bon

< 3 : bon

< 2,5 : acceptable

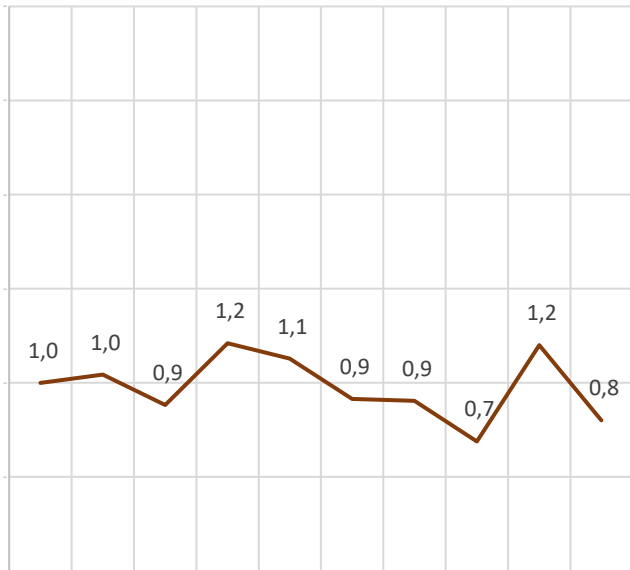
< 5 : acceptable

< 4 : médiocre

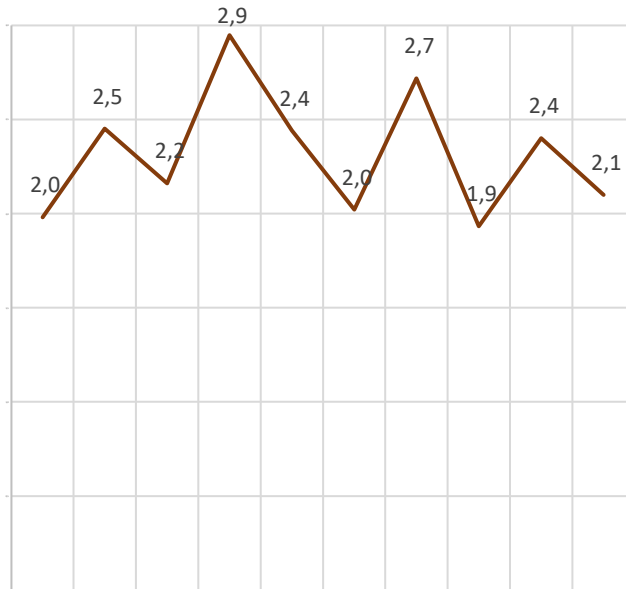
< 8 : médiocre

**Basse Reyssouze : 0,8 m<sup>3</sup>/km/j**

**Saone Veyle : 2,1 m<sup>3</sup>/km/j**



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021

## 2. Indicateurs de performance : [Qualité de l'eau]

### Contrôle Règlementaire (ARS) 2021 : taux de conformité

	Basse Reyssouze	Saone Veyle
Conformité aux limites de qualité		
Bactériologique	100%	100%
Physico-chimique	97,4% <i>01.03 : ESA-moc = 0,11 µg/L &gt; 0,1</i>	100%
Conformité aux références de qualité		
Bactériologique	1 dépassement <i>13.08 : coli totaux = 2 &gt; 0</i>	100%
Physico-chimique	100%	1 dépassement <i>Équilibre calco-carbonique</i>

## 2. Indicateurs de performance : [renouvellement réseaux]

	<b>Basse Reyssouze</b>	<b>Saône Veyle</b>	<b>SVR</b>
<b>Renouvellement-Renforcement de réseaux</b> <b>Renouvellement moyen national (2020) : 0,67%</b>			
Linéaire	484,9 km	368,54 km	<b>853,4 km</b>
Renouvellement 2021	7,3 km	11,7 km	<b>19,0 km</b>
Renouvellement 2017-21	22,4 km	49,0 km	<b>71,4 km</b>
Taux annuel de renouvellement	0,92%	2,66%	<b>1,67%</b>

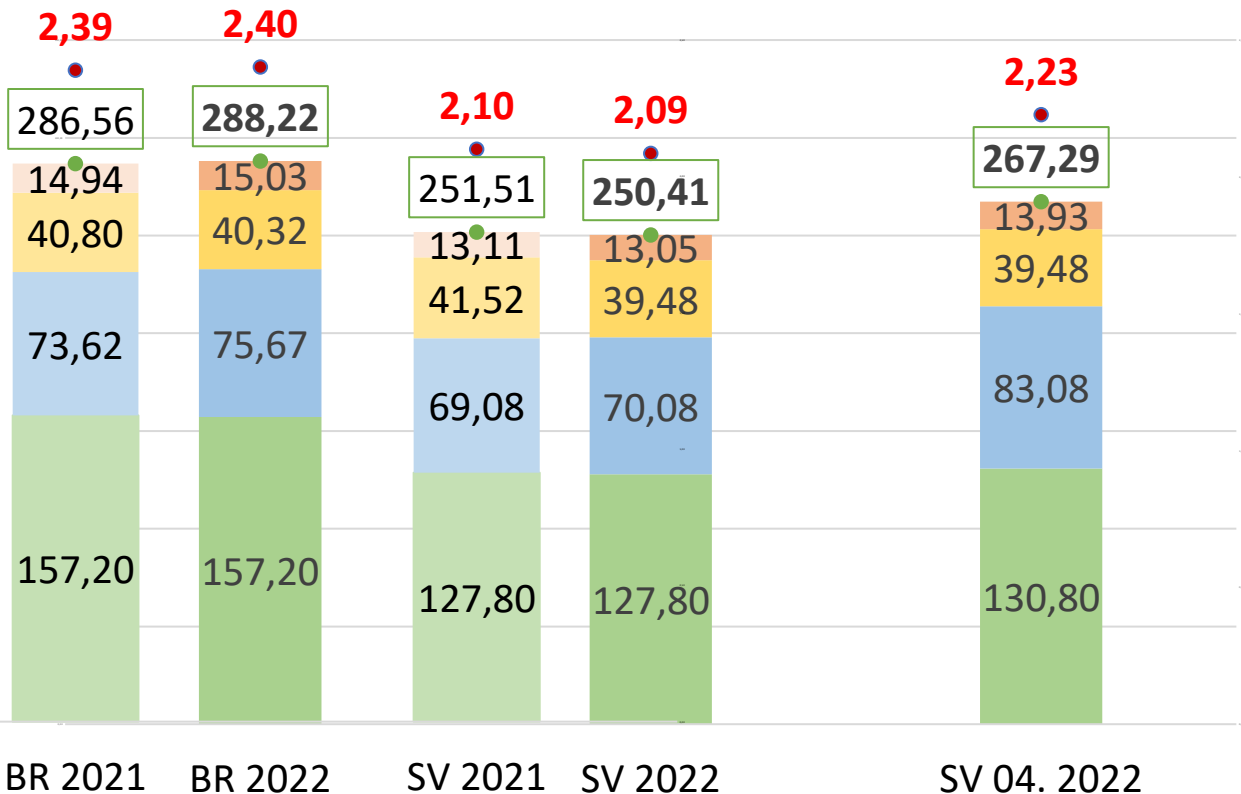
## 2. Indicateurs de performance : taux d'impayés

	<b>Basse Reyssouze</b>	<b>Saône Veyle</b>
Recette vente d'eau Collectivité + exploitant + redevances + TVA	2 907 784 €	2 520 549 €
Taux d'impayés (factures n-1 au 31.12)	1,28%	1,36%

### 3. Tarification

		Part Collectivité			Part Délégitaire			Prix TTC yc Ag.Eau, TVA	
Tarif au 01.01		€/an	€/m <sup>3</sup>	€/120	€/an	€/m <sup>3</sup>	€/120	€TTC /120	€TTC /m <sup>3</sup>
Basse Reyssouze	2021	42,00	0,96	157,20	38,35	0,2939	73,62	286,56	2,39
	2022	42,00	0,96	157,20	39,42	0,3021	75,67	288,22	2,40
Saône Veyle	2021	39,00	0,74	127,80	37,34	0,2645	69,08	251,51	2,10
	2022	39,00	0,74	127,80	37,88	0,2683	70,08	250,41	2,09
01.04.2022 Nouveau contrat		42,00	0,74	130,80	40,00	0,3590	83,08	267,29	2,23

### 3.Tarifification



■ collectivité 
 ■ délégataire 
 ■ redevances 
 ■ TVA 
 ● 120 m3 TTC 
 ● 1 m3 TTC

## 4. Investissements et état de la dette [2021]

	<b>Saône Veyle Reyssouze</b>
Travaux réalisés en 2021 (CA2021)	3 647 205 €
Etat de la dette	1 620 627 €
Epargne de gestion brute	1 669 467 €
Durée d'extinction de la dette (capital restant dû / épargne brute)	0,97 année



# Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze

## Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

**2022**

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20231109-D472023-DE  
Date de réception préfecture : 14/11/2023



# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

1. Présentation du service
2. Indicateurs de performance
3. Tarification
4. Investissements et état de la dette

---

**2022**

# 1. Présentation du service : [Abonnés]

## Basse Reyssouze

ARBIGNY
ASNIERES-SUR-SAONE
BEREZIAT
BOISSEY
BOZ
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE
CHEVROUX
COURTES
CURCIAT-DONGALON
GORREVOD
MANTENAY-MONTLIN
MANZIAT
OZAN
PONT-DE-VAUX
REYSSOUZE
SAINT-BENIGNE
SAINT-ETIENNE-SUR-REYS
SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHON
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
SERMOYER
SERVIGNAT
VERNOUX
VESCOURS
VESINES



**25 communes**  
**délégataire : SAUR**

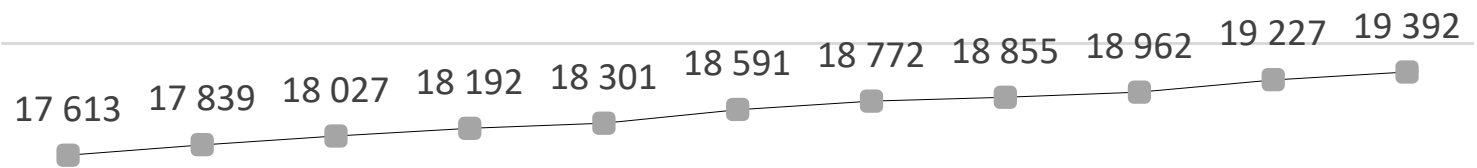
## Saône Veyle

BAGE-DOMMARTIN
BAGE-LE-CHATEL
CROTTET
FEILLENS
PERREX
PONT-DE-VEYLE
REPLONGES
SAINT-ANDRE-DE-BAGE
SAINT-CYR-SUR-MENTHON
SAINT-GENIS-SUR-MENTHON
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE



**11 communes**  
**délégataire : SUEZ Eau France**

# 1. Présentation du service : [Abonnés]



**19 392**

**Abonnés**

desservis

(+ 1 779 en  
10 ans)



**37 987**

**Habitants**

(population  
municipale 2023)

BR : 17 207 hab.

1,8 hab/ab.

SV : 20 780 hab.

2,1 hab/ab.

2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

BR SV SVR

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20231109-D472023-DE  
Date de réception préfecture : 14/11/2023

# 1. Présentation du service : [Ouvrages de production]

Basse Reyssouze	Saône Veyle
<b>Production</b>	
3 puits à Asnières-sur-Saône	3 puits de La Vuidée et 2 puits de La Madeleine à Replonges
Usine de traitement (fer, manganèse, arsenic) à Boz Mise en service : 2020	Simple chloration
Usine : 400 m <sup>3</sup> /h Service Nord : 250 m <sup>3</sup> /h Service Sud : 150 m <sup>3</sup> /h	Service Nord : 300 m <sup>3</sup> /h Service Sud : 100 m <sup>3</sup> /h / puits

# 1. Présentation du service : [distribution]

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
<b>Réseaux</b>			
km réseaux	485,1km	368,1 km	<b>853,2 km</b>
abonnés/km	20 ab/km	27 ab/km	<b>23 ab/km</b>
<b>Ouvrages</b>			
Réservoirs	Chevroux Courtes Saint Bénigne	Bâgé Crottet Dardaine Saint Cyr	<b>7</b>
Reprises Surpresseurs Rechlorations	Pompage Courtes Rechlo Manziat	Pompage Bâgé Pompage Crottet Rechlo Dardaine Rechlo St Cyr	<b>6</b>

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20231109-D472023-DE  
Date de réception préfecture : 14/11/2023

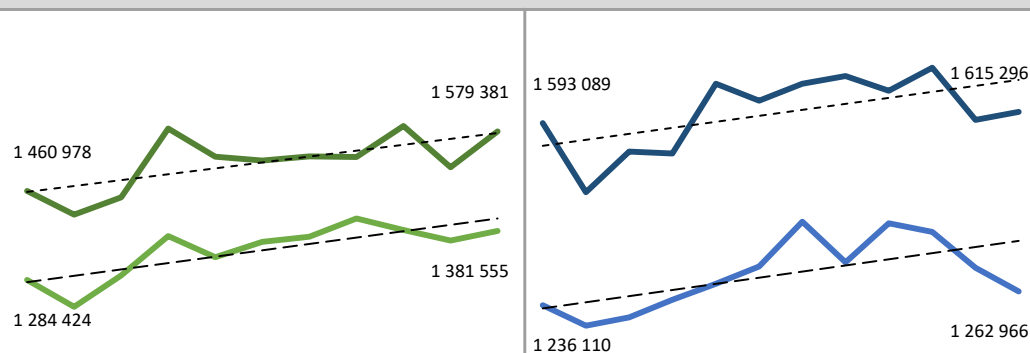
## 2. Indicateurs 2022 : [Volumes]

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
<b>Volumes distribués 2022</b>			
Produit	1 619 340 m3 [2021 : 1 488 455]	1 625 157 m3 [2021 : 1 577 145]	<b>3 244 497 m3</b> [2021 : 3 065 600]
Importé	19 142 m3 [2021 : 35 811]	9 531 m3 [2021 : 61 011]	<b>28 673 m3</b> [2021 : 96 822]
Exporté	59 101 m3 [2021 : 15 970]	19 392 m3 [2021 : 38 690]	<b>78 493 m3</b> [2021 : 54 660]
Distribué	1 579 381 m3 [2021 : 1 508 296]	1 615 296 m3 [2021 : 1 599 466]	<b>3 194 677 m3</b> [2021 : 3 107 762 ]

## 2. Indicateurs 2022 : [volumes]

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
<b>volumes consommés 2022</b>			
comptabilisés	1 340 999 m <sup>3</sup> [2021 : 1 328 086]	1 236 109 m <sup>3</sup> [2021 : 1 281 827 ]	<b>2 577 108 m<sup>3</sup></b> [2021 : 2 609 913]
m <sup>3</sup> /abonné	141 m <sup>3</sup> /an/ab (87 m <sup>3</sup> /abonné < 500 m <sup>3</sup> )	125 m <sup>3</sup> /an/ab (84 m <sup>3</sup> /abonné < 500 m <sup>3</sup> )	
consommés autorisés	1 381 555 m <sup>3</sup> 3 790 m <sup>3</sup> /j	1 262 966 m <sup>3</sup> 3 460 m <sup>3</sup> /j	<b>2 644 521 m<sup>3</sup></b> 7 250 m <sup>3</sup> /j

### évolution des volumes produits /consommés sur 10 ans



## 2. Indicateurs de performance : [rendement]

**Rendement global SVR 2022 : 83,2%** [2021 : 86,2%]

**Rendement moyen national (2021) : 81,5%**

repère pour les réseaux

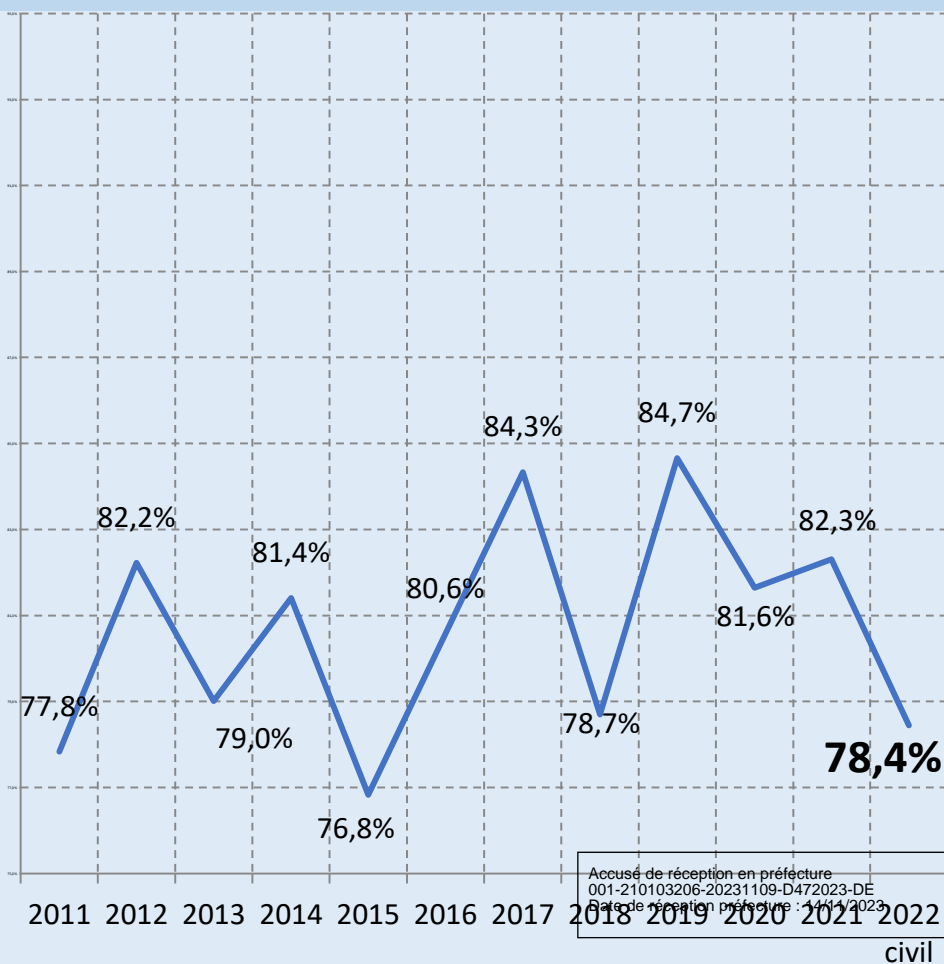
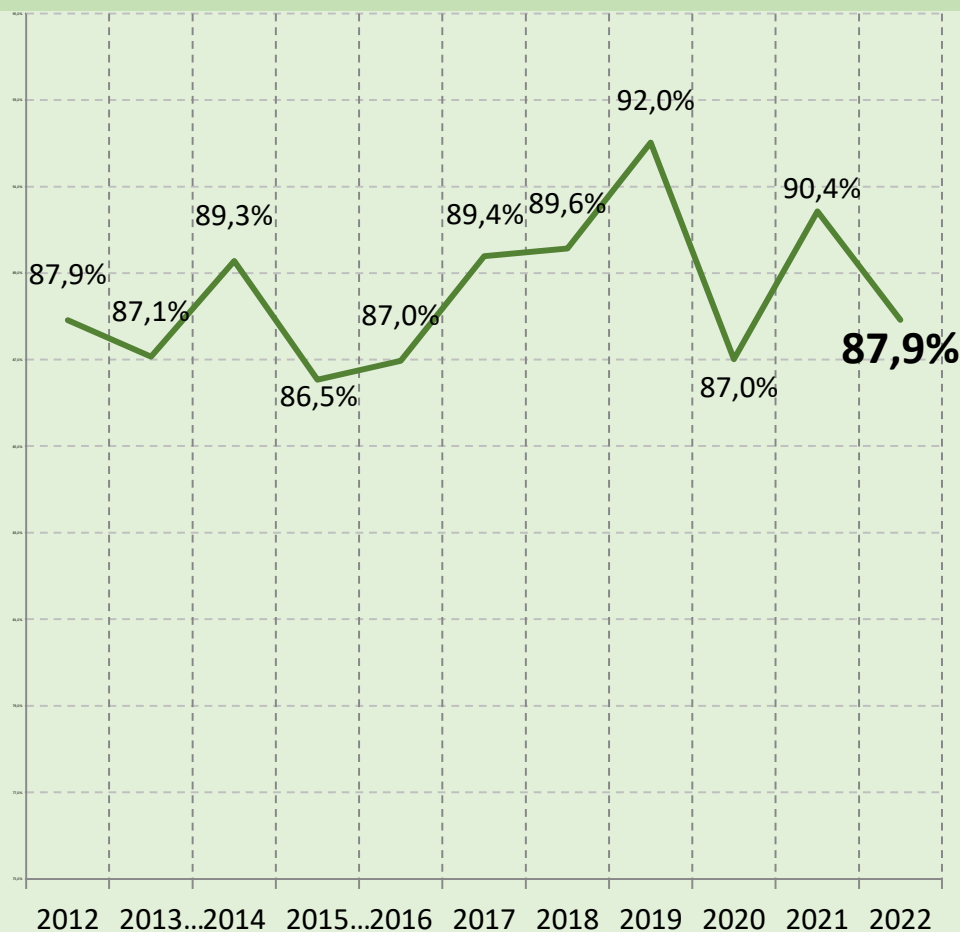
> 80 % : bon

> 70% : acceptable

> 60% : médiocre

**Basse Reyssouze : 87,9%**

**Saône Veyle : 78,4%**



Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20231109-D472023-DE  
Date de réception en préfecture : 14/11/2023

civil

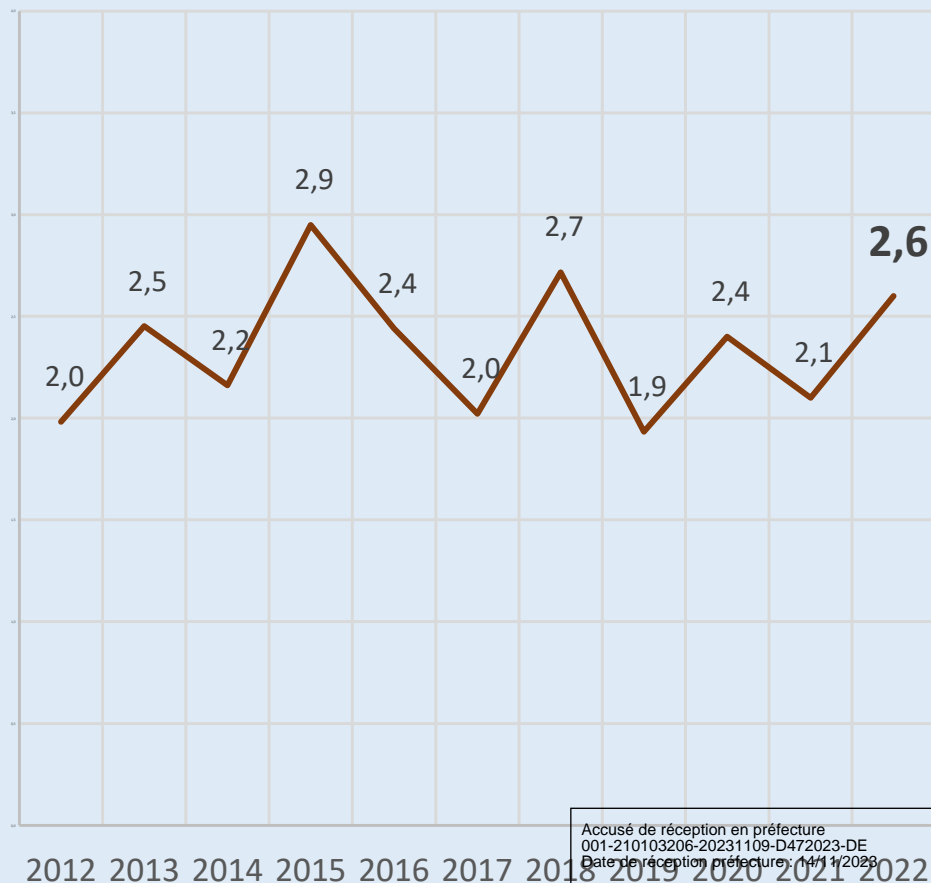
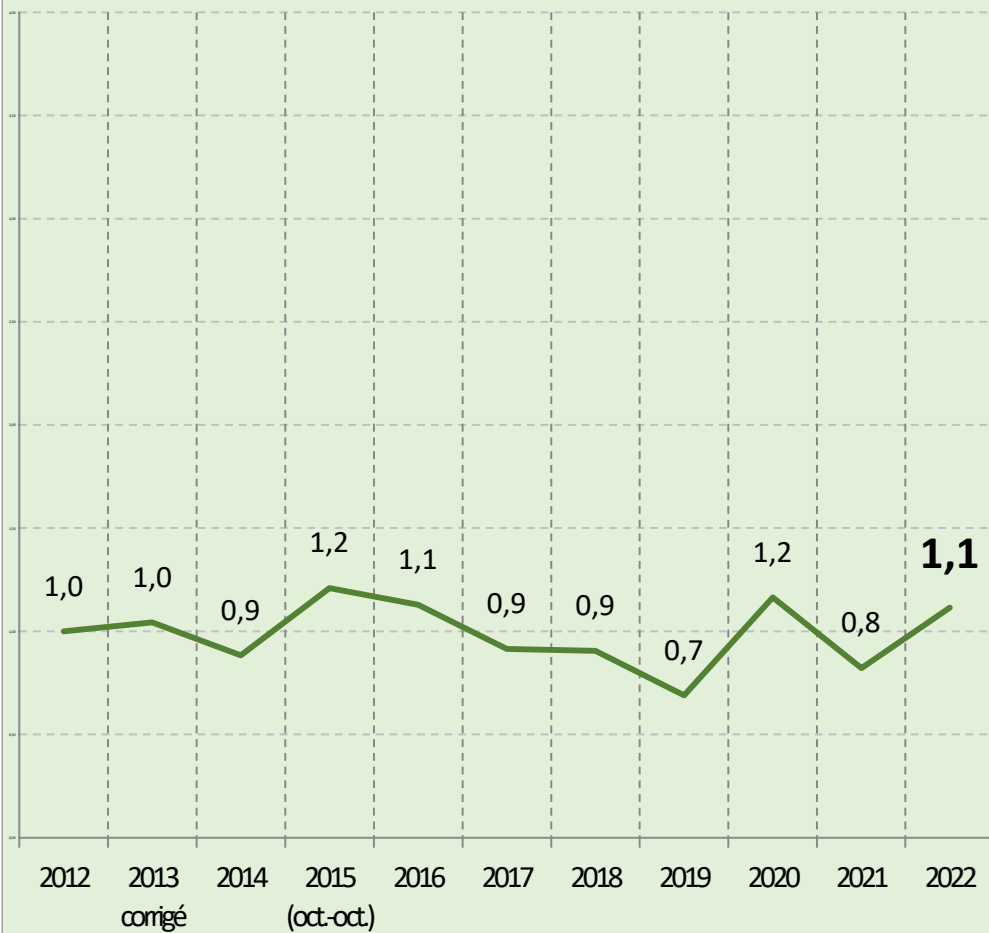
## 2. Indicateurs de performance : [Indice Linéaire de Pertes]

**ILP global SVR 2022 : 1,8 m<sup>3</sup>/km/j [2021 : 1,4]**

repère pour les réseaux	
Ruraux < 25 ab/km	Semi-ruraux 25-50
< 1,5 : bon	< 3 : bon
< 2,5 : acceptable	< 5 : acceptable
< 4 : médiocre	< 8 : médiocre

**Basse Reyssouze : 1,1 m<sup>3</sup>/km/j**

**Saône Veyle : 2,6 m<sup>3</sup>/km/j**



Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20231109-D472023-DE  
Date de réception préfecture: 14/11/2023

## 2. Indicateurs de performance : [Qualité de l'eau]

Contrôle Règlementaire (ARS) 2022 : taux de conformité		
	Basse Reyssouze	Saône Veyle
Conformité aux limites de qualité		
Bactériologique	<b>97,4%</b> <i>23.08 - Vernoux :  non-conformité ponctuelle E. Coli  levée par contre-analyse conforme</i>	100%
Physico-chimique	100%	100%
Conformité aux références de qualité		
Bactériologique	<b>1 dépassement</b> <i>23.08 - Vernoux :  dépassement ponctuel Coliformes</i>	0 dépassement
Physico-chimique	0 dépassement	0 dépassement

## 2. Indicateurs de performance : [renouvellement réseaux]

	Basse Reyssouze	Saône Veyle	SVR
<b>Renouvellement moyen national (2021) : 0,65%</b>			
Linéaire	485,1 km	368,1 km	<b>853,2 km</b>
Renouvellement 2022	11,9 km	12,0 km	<b>23,9 km</b>
Renouvellement 2018-2022	31,9 km	57,0 km	<b>88,8 km</b>
Taux annuel de renouvellement	1,31%	3,09%	<b>2,08%</b>

## 2. Indicateurs de performance : [critères financiers]

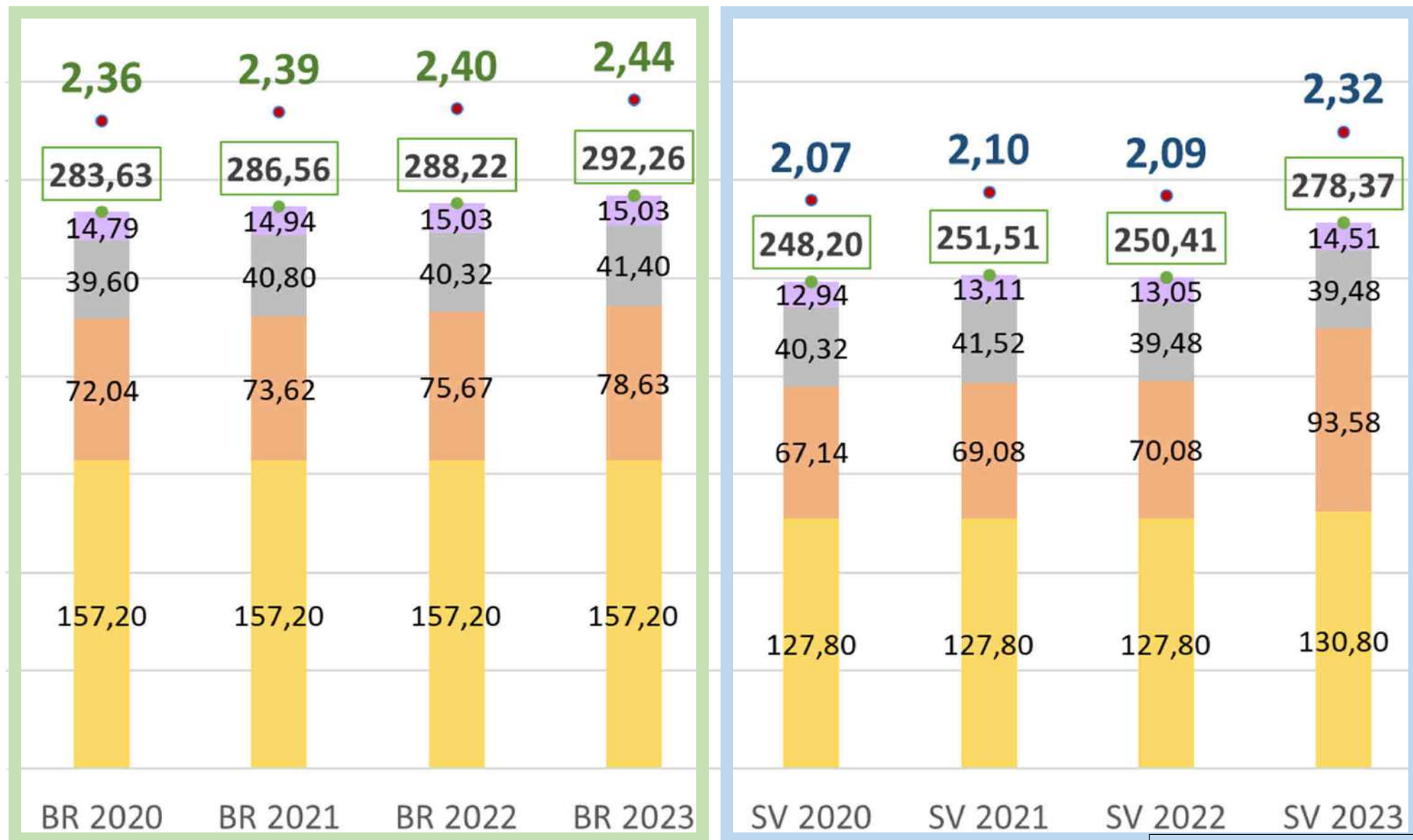
	<b>Basse Reyssouze</b>	<b>Saône Veyle</b>
Recette vente d'eau : Collectivité + exploitant + redevances + TVA	2 793 749 €	2 433 469 €
Taux d'impayés (factures n-1 au 31.12)	1,29%	1,60%

### 3. Tarification

		Part Collectivité			Part Délégataire			Prix TTC yc Ag.Eau, TVA	
Tarif au 01.01		€/an	€/m <sup>3</sup>	€/120	€/an	€/m <sup>3</sup>	€/120	€TTC /120	€TTC /m <sup>3</sup>
Basse Reyssouze	2022	42,00	0,96	157,20	39,42	0,3021	75,67	288,22	2,40
	2023	42,00	0,96	157,20	40,96	0,3139	78,63	292,48	<b><u>2,44</u></b>
Saône Veyle	2022	39,00	0,74	127,80	37,88	0,2683	70,08	250,41	2,09
	2023	42,00	0,74	130,80	45,06	0,4043	93,58	278,37	<b><u>2,32</u></b>

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20231109-D472023-DE  
Date de réception préfecture : 14/11/2023

### 3. Tarification – prix au 01.01.2020-2021-2022-2023



■ collectivité   
 ■ délégataire   
 ■ redevances   
 ■ TVA   
 ● 120 m3 TTC   
 ● 1 m3 TTC

Accusé de réception en préfecture  
 001-210103206-20231109-D472023-DE  
 Date de réception préfecture : 14/11/2023

## 4. Investissements et état de la dette [2022]

	<b>Saône Veyle Reyssouze</b>
Travaux réalisés en 2022 (CA2022)	5 352 235 €
Etat de la dette	1 301 308 €
Epargne de gestion brute	1 482 985 €
Durée d'extinction de la dette (capital restant dû / épargne brute)	0,88 année